

le mag des agriculteurs

La revue des Chambres d'agriculture de Bretagne

P.10
Recensement agricole

P.21
Réfèrent bien-être animal

P.26
Réglementation bio

P.31
Le Choucas des tours

Mai 2022
#01



P.12 DOSSIER L'installation en Bretagne

LES CHIFFRES 2021



www.bretagne.synagri.com



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRES D'AGRICULTURE
BRETAGNE

#01 Sommaire



P 04. STATION DE KERGUÉHENNEC LANCEMENT DES VISITES IMMERSIVES

P 04. TAUREAUX REPRODUCTEURS : ATTENTION AUX HOMONYMES

P 05. VALORISER LE MISCANTHUS DANS LA RÉGION DE MORLAIX

P 06. LES OPPORTUNITÉS DE LA LOI DE FINANCES POUR 2022

P 06. ANAÏS A REJOINT UN GROUPE DÈS L'INSTALLATION

P 07. PARTAGER SA DÉCISION D'ARRÊTER

P 08. LE CONSEIL STRATÉGIQUE PHYTOSANITAIRE

P 10. RECENSEMENT AGRICOLE, 26 335 EXPLOITATIONS EN BRETAGNE

P 12. DOSSIER INSTALLATION, CHIFFRES 2021

P 18. COMMENT GÉRER LES RAY-GRASS RÉSISTANTS ?

P 20. LES TRUIES EN MATERNITÉ GOÛTENT À LA LIBERTÉ

P 21. UN RÉFÉRENT OBLIGATOIRE DANS CHAQUE ÉLEVAGE

P 22. LES VACHES MANGENT-ELLES DANS NOTRE ASSIETTE ?

P 24. BOVIN LAIT, MAÎTRISER LES FRAIS D'ÉLEVAGE

P 26. RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE, LE NOUVEAU CAHIER DES CHARGES

P 28. MAÏS, LE DÉSHÉRBAGE MÉCANIQUE EN PLEIN DÉVELOPPEMENT

P 30. STATION DE CRECOM : MESURE EN CONTINU DES GAZ ÉMIS

P 31. LE CHOUCAS DES TOURS EN BRETAGNE

P 32. ÉLEVEURS PORCIN, ILS SE SONT FORMÉS POUR ÉCONOMISER L'ÉNERGIE

P 33. PIERRE VALORISE SES HAIES À DES FINS ÉNERGÉTIQUES

P 33. GROUPE 30 000 DE CHÈZE-CANUT



André Sergent
Président de la Chambre
régionale d'agriculture
de Bretagne

C'EST VOTRE MAGAZINE

Oui, ce «Mag des agriculteurs bretons» est bien le vôtre, ressortissant des Chambres d'agriculture de Bretagne. Ce premier numéro de 36 pages prend le relais de la diffusion des actions des Chambres d'agriculture de Bretagne que vous receviez depuis près de 20 ans à travers les dossiers hebdomadaires dans le journal Terra.

Numérique et mensuelle, notre nouvelle modalité de diffusion de nos actions vous propose un champ très large de thématiques, traduisant la présence des Chambres d'agriculture à vos côtés à tous les moments stratégiques de la vie de votre entreprise.

Avec plus de 500 installations aidées, la dynamique d'installations se confirme en Bretagne. La diversité des projets et des profils sont accompagnés, du Point Info Installation à l'avis de la CDOA, mais aussi pour la réussite du projet, à travers des groupes, de la formation continue, du suivi individuel constitue l'un de ces moments stratégiques.

Cet accompagnement solide est nourri d'expertise et de références dans les différentes productions, comme en témoignent les travaux de recherche et développement présents dans ce numéro, ou le déploiement du conseil stratégique relatif à l'usage des produits phytosanitaires.

Vous y trouvez aussi des informations pratiques, sur la loi de finances 2022, et les dispositifs qui peuvent vous concerner.

Nous avons eu à cœur de vous offrir un confort de lecture, de la première à la dernière page, pour que ce nouveau rendez-vous mensuel avec nos équipes vous soit utile, utilisable, utilisé.

Oui, il a été pensé pour vous, c'est le vôtre. N'hésitez pas à nous faire remonter vos remarques et suggestions.

Bonne lecture, et prochain numéro en juin.

L'AGENDA



Plus d'infos sur
chambres-agriculture-bretagne.fr

PORTES OUVERTES À LA STATION DE KERGUÉHENNEC LES 09 ET 10 JUIN

À découvrir : des systèmes de cultures innovants, les matériels de précision, la robotique et les outils numériques, une prospective 2040...

FORUM DES CIRCUITS COURTS À RENNES - LE 14 JUIN À RENNES - MAISON DE L'AGRICULTURE

RDV annuel pour agriculteurs et porteurs de projets en vente directe et transformation à la ferme.

INNOV'ACTION BRETAGNE DU 21 AU 24 JUIN

15 Portes ouvertes dans les 4 départements bretons et les différentes filières de production

RDV TECH&BIO 2022 LES 29 ET 30 JUIN À COMMES (14)

Filières Bovins lait et Vergers cidricoles au GAEC 2000

RDV THÉMATIQUES PORCINS LES 13 JUIN ET 8 JUILLET À LOUDÉAC (22)

Réduire sa consommation d'énergie pour maîtriser sa facture en élevage de porc



Le mag des agriculteurs de Bretagne

Rue Maurice Le lannou CS 14226, 35042 RENNES
le-mag@bretagne.chambagri.fr

Président de la publication : André Sergent

Directeur de la publication : Sébastien Giraudeau

Rédacteur en chef : Roger Hérisset

Comité de rédaction : Anne Audouin, Christian Barbier, Sophie Bégot,

Anne-Thérèse Biltot, Olivier Carvin, Karen Courtes, Charles David, Denis Follet, Fanny Hanser, Gabrielle Joly (agenda), Solène Lagadec, Régis le Carlier, Blandine Leblanc, Laetitia Le Moan, Stéphanie Montagne, Lise Ponchant, Véronique Taleb et Claire Vétéle

Composition : Vincent Cazas

Photographie et dessin : tous droits réservés Chambres d'agriculture de Bretagne sauf précision



Les nouvelles

Station de Kerguéhenec LANCEMENT DES VISITES INNOVANTES ET IMMERSIVES



Vivez en groupe d'agriculteurs, de conseillers ou d'étudiants une nouvelle expérience grâce à un dispositif unique appelé Digikerg. Chaque participant se voit confier une tablette qui lui permettra de participer à des activités interactives et des jeux professionnels à faire à plusieurs. Ce parcours de formation sur l'agroécologie comprend plus de 100 activités, réparties en 9 thèmes, pour découvrir les essais et innovations menés par les Chambres d'agriculture de Bretagne à la station agronomie de Kerguéhenec. Grâce à la fonction 360° des tablettes, il est possible d'observer l'évolution des cultures au fil des saisons en immersion. Inscrivez votre groupe, choisissez 3 ou 4 thèmes et passez un bon moment tout en découvrant des actions concrètes pour vos exploitations. Cette nouvelle expérience est intitulée : les jeudis de l'agroécologie. ■ RH

Un groupe de lycéens découvre les essais sur les eaux de ruissellement dans le cadre des jeudis de l'agroécologie



S'INSCRIRE

Martine Cohéleach
martine.coheleach@bretagne.chambagri.fr
06 79 70 32 84



La puce à l'oreille

Taureaux reproducteurs : ATTENTION AUX HOMONYMES

La liste des taureaux de reproduction agréés à la monte publique est très longue. Lorsqu'on recherche par le nom de l'animal, il n'est pas rare de voir s'afficher une dizaine de reproducteurs ! Alors attention aux homonymes.

Retenir le nom des taureaux est plus facile qu'un numéro. Mais face aux homonymes, attention à faire quelques vérifications de cohérence au moment de la saisie des inséminations et des naissances : numéro national et numéro ITEB sont deux moyens de s'assurer du bon choix du reproducteur

Contact : <http://www.bretagne.synagri.com/synagri/contacts-ed>
Documentation sur www.chambres-agriculture-bretagne.fr

Gestion de mon stock de semences			
STOCK	DISPONIBLE	AJOUTER AU STOCK	
Nom, N° National ou N° ITEB (3 caractères min.) champion RECHERCHER			
Autres taureaux (34)			
Nom	N° National	N° ITEB	TR
CHAMPION	FR 6487015763	28604	79
CHAMPION	FR 1208059191	76447	79
CHAMPION	NZ 00000106023	76254	66
CHAMPION	FR 000032297	03529	66
CHAMPION	FR CD00309702	08117	66
CHAMPION	FR 8274040183	06655	66
CHAMPION	FR CD06981162	59768	66
CHAMPIONRD	CA 000013567622	98333	66

Pas moins de 34 taureaux s'affichent quand on recherche le taureau reproducteur « Champion » dont plusieurs de même type racial ! L'EdE de Bretagne constate de plus en plus d'erreurs de pères lors des déclarations de naissance lié à l'homonymie des noms de taureaux. Le mauvais choix de père peut induire un refus de filiation sur le veau, le passeport sera alors étoilé au niveau du père. Pour sélectionner le bon taureau, l'idéal est d'avoir son numéro national ou son numéro IE (numéro unique donné par l'Institut technique lors de l'agrément). Son type racial, sa date de naissance ou sa date d'autorisation sont aussi des informations qui aident au choix du bon reproducteur.

Ce choix du taureau ne se pose pas qu'au moment de la naissance. Pour les éleveurs inséminateurs, la vigilance est également de mise au moment de la constitution du stock de semence et lors de l'enregistrement des inséminations. Les critères de choix sont les mêmes : avoir le numéro national du bovin et son numéro institut. ■

EdE de Bretagne

Production de biomasse

VALORISER LE MISCANTHUS dans la région de Morlaix

À la demande de producteurs du bassin versant du Douron, Morlaix Communauté et les Chambres d'agriculture ont suivi de 2018 à 2021, deux parcelles implantées en miscanthus.

Dans le cadre de ce projet, les conseillers des Chambres d'agriculture de Bretagne ont accompagné l'implantation des parcelles, assuré le suivi, mesuré l'impact environnemental de la culture et étudié la valorisation du miscanthus.

UNE CULTURE BAS-INTRANTS

Cette culture ne nécessite pas ou peu d'intrants. Selon le développement de la culture, un désherbage peut être nécessaire en année 1 et 2. Aucun apport azoté n'est préconisé, toutefois une fumure de fond peut intervenir tous les 4 ou 5 ans. Le suivi des teneurs en azote sous la culture montre, en l'absence de fertilisation, des teneurs inférieures à 40 uN, sur 90 cm. Il y a très peu de lessivage sous cette culture.

UN EFFET ANTI-ÉROSIF

Les agronomes des chambres d'agriculture ont également évalué l'impact du ruissellement sur l'érosion des sols par des tests de simulation de pluie. Le miscanthus, plante pérenne, présente un intérêt dans ce domaine tant la culture elle-même que par ses résidus, qui freinent les écoulements d'eau et favorise la sédimentation. L'absence de travail du sol permet également de gagner une bonne stabilité structurale. Les suivis ont permis de montrer un niveau d'érosion 10 fois moindre sous un miscanthus installé que sur sol nu. Il faut rester vigilant au tassement du sol à la récolte.

PAILLAGE, LITIÈRE, ETC.

Le premier producteur suivi est un éleveur de volailles qui a valorisé le miscanthus en litière. Il en a observé le bon

pouvoir absorbant et la bonne tenue au fil du temps. L'ambiance a été plus saine en bâtiment. Le second, producteur de légumes, commercialise le miscanthus en paillage. Il travaille avec des particuliers et collectivités locales.

Le miscanthus, peut également être valorisé en biocombustible. Plusieurs projets ont vu le jour en France. Il est important de s'appuyer sur une filière organisée, fiable, et de préférence locale. Le pouvoir calorifique inférieur du miscanthus est élevé. Il est supérieur à celui du bois déchiqueté. 18 m³ (soit 10 % d'un ha en pleine production) sont équivalents à 1 000 l de fioul. Il ne faut pas perdre de vue la très faible densité du miscanthus, et prévoir des capacités de stockage importantes. ■

Gaëlle Guiocheau

gaelle.guiocheau@bretagne.chambagri.fr

Il a dit



SÉBASTIEN BOUGET

agriculteur à Guimaëc (29)

« Nous avons fait le choix de cette culture par rapport à un problème d'érosion de la parcelle. En système légume, ce sont des champs en pentes qui sont très compliqués à récolter. La conduite de la culture est simple. Il y a la plantation des rhizomes la première année. Qu'il faut enfouir, passer un coup de rouleau. Après pendant 2 ans, il faut garder la parcelle propre. Les années suivantes les feuilles tombent au sol pour faire un paillage naturel, donc il n'y a plus d'entretien. Il n'y a plus alors que la récolte qui se fait avec une ensileuse. On fauche à ras tous les ans au mois de mai puis ça repousse. »



POUR ALLER PLUS LOIN

La vidéo de témoignage réalisée par Morlaix Communauté : <https://www.youtube.com/watch?v=9Cs1hverTww>

Un document de synthèse est disponible auprès de la Chambre d'agriculture de Morlaix: gaelle.guiocheau@bretagne.chambagri.fr



NOS CONSEILLERS EXPERTS :

Cécile Goupille, conseillère culture à Morlaix
02 98 88 97 75

Laurent Somer, conseiller énergie à Plérin
07 87 88 70 83

Métier

Fiscalité

LES OPPORTUNITÉS DE LA LOI DE FINANCES POUR 2022

La loi de finances pour 2022 comporte plusieurs dispositions pouvant intéresser les exploitants agricoles.

RESTRUCTURATION DES SOCIÉTÉS CIVILES AGRICOLES : NEUTRALITÉ FISCALE

Afin de faciliter les transmissions et reprises de sociétés agricoles, la loi instaure un report d'imposition pour les fusions, les scissions et les apports d'actifs à des sociétés civiles agricoles.

CRÉDIT IMPÔT BIO.

Le montant du crédit d'impôt passe de 3500 à 4500 €. Il est toujours possible de cumuler le crédit d'impôt bio et les aides à la conversion dans la limite d'un plafond qui passe désormais de 4000 à 5000 € par an (transparence GAEC).

TRANSMISSION D'ENTREPRISES

Pour bénéficier d'une exonération totale des plus-values, le prix de cession qui était limité à 300 000 € passe à 500 000.

Pour bénéficier d'une exonération partielle des plus-values, le prix de cession qui était limité à 500 000 € passe à 1 000 000.

Cependant le prix de cession comprend désormais les stocks, le cheptel, les terres et les bâtiments vendus au repreneur.

CONJOINT COLLABORATEUR : UN STATUT DÉSORMAIS LIMITÉ À 5 ANS

Une personne qui devient conjoint collaborateur à compter de 2022, ne pourra pas conserver ce statut plus de 5 ans. Pour les personnes déjà affiliées comme conjoint collaborateur au 1er janvier 2022, le délai maximum de 5 ans commence à compter de 2022. ■

Olivier Guiguen

olivier.guiguen@bretagne.chambagri.fr



Photo : Towfiq Barbhuiya - Unsplash



POUR ALLER PLUS LOIN

Référence : loi n°2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022

Sur le web : www.legifrance.gouv.fr

Découvrez notre activité juridique : <http://www.bretagne.synagri.com/synagri/juridique>



Témoignage

ANAÏS A REJOINT UN GROUPE DÈS L'INSTALLATION

Anaïs Fabre vient de s'installer en janvier 2022 à Allaire. Son compagnon Charles avait déjà un élevage de volailles en vente directe. Anaïs a créé un atelier d'une cinquantaine de brebis. Elle a participé au groupe ovins de Rés'Agri 56 et nous apporte son témoignage.

COMMENT AS-TU REJOINT CE GROUPE D'ÉLEVEURS ?

L'animatrice m'avait contactée avant même que je sois installée et je suis allée à ma première réunion en janvier. Les membres du groupe sont hyper calés et, pour le moment, j'ai besoin d'apprendre. Si ça n'avait été que des débutants, je n'aurais pas avancé comme ça.

COMMENT T'ONT-ILS AIDÉE ?

Au démarrage de l'élevage, j'ai eu des problèmes de parasitisme et de mise bas avec des pertes d'agneaux. J'ai posé beaucoup de questions. Ils m'ont tous répondu, sans jugement. Personne ne s'est moqué de moi et je n'ai pas eu honte de dire que je galérais. J'ai eu du résultat dès le lendemain après avoir

appliqué leurs conseils. J'ai rééquilibré ma ration. Mes brebis ont repris du poids.

QU'EST-CE QUI TE MOTIVE À PRENDRE LE TEMPS D'ALLER AU GROUPE ?

On aura toujours quelque chose d'autre à faire. Mais au final, ça nous sort de la ferme, ça permet de rencontrer des gens qui ont les mêmes problématiques. Ça fait du bien. A la prochaine rencontre, nous pourrions échanger sur les agnelages de février. On va surtout voir une autre ferme ! J'ai hâte d'y aller ! ■

Propos recueillis par Marie-Hélène Desdevises.

Contact Rés'Agri 56 : Aurélie Rio, aurelie.rio@bretagne.chambagri.fr

Parlons-en PARTAGER SA DÉCISION D'ARRÊTER

Stéphanie est en GAEC avec son mari depuis plusieurs années sur l'exploitation familiale de ses parents. Suite à son divorce, après une étape de réflexion importante, elle a décidé de ne pas poursuivre l'activité et envisage une reconversion. Elle n'a pas encore partagé sa décision avec son entourage.

Le père de Stéphanie donne un coup de main régulièrement à sa fille. Stéphanie retrouve son père, comme tous les matins, au café. Son père la questionne si elle a bien commandé les semences pour les prochains semis.

« Tu sais, papa, je ne sais pas si je vais continuer comme ça l'exploitation ». Son père l'interrompt « mais si, tu vas y arriver ! Je suis là pour t'aider, c'est juste un moment difficile à passer. Il faut que j'y aille, je dois finir de réparer les cases à veaux » et il quitte la cuisine pour se diriger vers les bâtiments d'exploitation.

ANALYSONS LES FAITS

Stéphanie a souhaité évoquer le sujet de la poursuite de l'exploitation mais son père a coupé court à la discussion. Il n'a pas voulu entendre la difficulté de sa fille et a fui l'échange, en prétextant un travail à faire. De son côté, Stéphanie a mis sur la table le sujet de manière directe, ce qui a sans doute déstabilisé son père. Si cela fait plusieurs mois qu'elle mûrit ce choix, son père, lui, n'a pas suivi ce chemin.

COMMENT AFFIRMER SA DÉCISION ?

Plusieurs solutions existent pour affirmer son choix. Dans cette situation, il est important d'expliquer les raisons de son choix, et rappeler les difficultés rencontrées.

DONNER DES INFORMATIONS POUR VOUS FAIRE COMPRENDRE :

« Je me sens... J'ai besoin de... J'aimerais... », exprimer ses sentiments actuels, ses besoins de changement et parler de ses envies à venir à la place de la situation vécue, sont des moyens que vous donnez à votre interlocuteur pour qu'il vous comprenne.

COMPRENDRE NE VEUT PAS DIRE ACCEPTER

En mettant en avant vos besoins, la manière de les satisfaire, vous contribuez à ce que votre interlocuteur se mette à votre place et essaye de vous comprendre. Mais il peut ne pas accepter votre décision. À votre tour alors, de le comprendre.

AFFIRMER SA DÉCISION ET ACCEPTER DE DÉPLAIRE

Savoir dire non sans se sentir coupable, savoir respecter votre choix, sera une des clés de réussite pour partager votre décision. Cela suppose une bonne estime de vous et une confiance en vos actes. ■

Véronique Vannier

veronique.vannier@bretagne.chambagri.fr

Les chroniques « Parlons-en » sont écrites à partir de faits évoqués par des agriculteurs et des agricultrices dont nous changeons les prénoms.

choix
affirmation
décision enquêtes activité
reconversion accepter arrêt
confiance partager

Photo de Sergei Solo / Unsplash



SE FORMER

« Continuer ou se reconverter : quels choix possibles ? »
4 jours de formation pour se poser, décider et choisir.
Des sessions dans tout la Bretagne
Un seul numéro pour se renseigner : Anne Jorre 02 23 48 27 02

Retrouvez ces informations sur le web
<http://www.formation-agriculteurs.com/formations/detail-de-la-formation/actualites/continuer-ou-se-reconvertir-v2-se5982/>



Serge et Stéphane Hercouet

LE CONSEIL STRATÉGIQUE PHYTOSANITAIRE

« Pour être dans les clous... »

Les membres du Gaec d'Armor à Plestan (22) ont accepté de partager leur expérience concernant la mise en œuvre d'un conseil stratégique phytosanitaire (CSP) par un conseiller en agronomie des Chambres d'agriculture de Bretagne.

« Notre GAEC a été créé le 1^{er} juillet 1990. Il comprend quatre associés : Karine, Marie-Pierre, Stéphane et Serge Hercouet. L'exploitation se compose d'un élevage de 100 truies naisseurs engraisseurs et produit 650 000 l de lait en Prim-holstein avec un système de traite robotisée. Nous produisons de l'herbe et des cultures sur 130 hectares de SAU. Nous avons apprécié le CSP. C'est une bonne chose, cela permet de mieux réfléchir à ce l'on fait dans notre exploitation. Le CSP nous a permis d'être à l'écoute sur les traitements, le désherbage, les ravageurs et les maladies. Nous étions déjà fortement engagés dans la réduction des phytos, dans le cadre de la MAE monogastrique durant cinq ans (2015/2020).

DES APPORTS CONCRETS

Avec la réduction des phytos, nous cultivons déjà des mélanges de deux variétés de blé. C'est un apport du CSP, on sait que l'on peut mélanger plus de deux variétés, le conseiller en agronomie a préconisé quatre variétés. C'est important

dans la lutte contre les maladies. Cependant, c'est plus difficile maintenant de comparer les résultats des différentes variétés.

Le conseiller connaît bien nos préoccupations opérationnelles, nous nous attendions à un discours uniquement centré sur l'écologie, mais cela n'a pas été le cas. La protection de l'environnement est importante mais elle doit être analysée exploitation par exploitation. Le fait que le conseiller soit en contact avec d'autres agriculteurs, nous fait bénéficier de leur expérience, de leurs constats. C'est un échange où on se nourrit des informations apportées par le conseiller pour les combiner avec nos connaissances ou nos observations. Tout le monde y retrouve son compte au niveau technique, social, environnemental, et bien sûr économique.

Prenons un exemple concret. Avec le CSP, nous avons compris grâce au conseiller que nous semions notre colza trop tard. Un semis plus précoce aurait permis d'éviter les traitements insecticides contre les grosses altises. Au prix

où est le gasoil, il faut faire attention au nombre de passages, les optimiser voir en supprimer. On apprend toujours ! Même lorsque l'on ne modifie qu'une seule chose, c'est déjà un progrès.

LA DIVERSITÉ DES AVIS AVANT DE DÉCIDER

Entre les préconisations de notre technico-commercial et celles du conseiller de la Chambre, nous avons deux apports qui alimentent notre réflexion, plusieurs avis différents c'est au bout du compte plus riche. Notre fournisseur de produit sera aussi à l'écoute de ce que l'on a appris en CSP. La séparation de la vente et du conseil est une bonne chose, ça nous a apporté des informations plus large, un conseil indépendant, une approche moins commerciale.

Le CSP nous permet de voir si l'on est dans les clous, de voir ce qui se fait ailleurs via le conseiller, en gros de faire un point. Forcément il y a des mises en pratique derrière. »■



Il a dit **CÉDRIC JAFFRY** Conseiller en agronomie

Notre souhait est de transformer cette nouvelle obligation réglementaire en une opportunité pour l'agricultrice ou l'agriculteur qui fait appel à nous.

Dans les Chambres d'agriculture de Bretagne, le conseil stratégique phytosanitaire est avant tout un temps de partage d'expériences et de connaissances.

C'est l'opportunité de prendre du recul sur sa stratégie de protection des cultures, avec l'écoute et les conseils bienveillants d'un conseiller indépendant spécialisé en agronomie et productions végétales.

Il s'agit d'abord de découvrir l'exploitation en commençant par s'intéresser aux femmes et hommes qui composent l'entreprise, puis comprendre l'évolution de cette dernière : les productions en place, les préoccupations ou les projets existants.

Cela permet de faire ressortir les atouts et contraintes de l'exploitation.

De cet échange émerge l'organisation de l'exploitation et de l'atelier productions végétales. Il permet d'identifier ensemble les enjeux de santé pour l'utilisateur et les tiers et environnementaux locaux comme par exemple l'eau et la biodiversité.

La discussion met ensuite à plat la stratégie de protection des cultures, au regard des bio agresseurs (adventices, maladies, insectes...) rencontrés et ciblés habituellement. Il s'agit de capter les pratiques préventives (rotation, travail du sol, date de semis, choix variétaux...) et les techniques curatives (traitements phytosanitaires, désherbage mécanique...).

À l'issue de la phase de diagnostic, nous partageons une vision commune de la situation. Ainsi au regard des contraintes exprimées, des projets ou des souhaits, un plan d'actions sur-mesure est construit ensemble. Il permet de se projeter dans l'évolution ou le déploiement d'une ou plusieurs nouvelles pratiques agronomiques permettant de réduire l'usage ou l'incidence des produits phytos.

Mettre en œuvre seul son plan d'actions lorsque les rencontres sont espacées de 2 ou 3 ans n'est pas toujours facile et peut nécessiter d'être accompagné. Aussi, les Chambres d'agriculture de Bretagne proposent sur chaque territoire de nombreuses formules d'accompagnement techniques en groupe ou en individuel ainsi que des journées portes ouvertes. ■

Propos recueilli par Didier Aubry
didier.aubry@bretagne.chambagri.fr



POUR ALLER PLUS LOIN

■ Conseil stratégique phytosanitaire, les Chambres d'agriculture de Bretagne vous accompagnent

<http://www.bretagne.synagri.com/synagri/act-conseil-strategique-phyto-la-chambre-dagriculture-vous-accompagne-des-maintenant>

■ Le nouveau PACK Agrocultures : l'agronomie au cœur du conseil

<http://www.bretagne.synagri.com/synagri/act-le-nouveau-pack-agrocultures-lagronomie-au-coeur-du-conseil>

CONTACT ET RENSEIGNEMENTS :

Anne-Valérie LOOTEN | 02 22 93 63 56
anne-valerie.looten@bretagne.chambagri.fr



VOS FORMATIONS La sélection du mois

22-Rendre le travail de son chien plus efficace

Après un temps de mise en pratique, rendre plus efficace le travail de son chien de troupeau

Dolo, 5 mai 2022

Ronan ABIVEN 02 96 80 00 04
sophie.bien@bretagne.chambagri.fr

29-Découvrir l'utilité de la biodiversité

Les auxiliaires des cultures, Qui sont-ils ? Quels rôles ont-ils ? En quoi aident-ils les agriculteurs ? Comment les favoriser ?

Saint Ségat, 2 juin 2022

Paul LANDRAIN 02 98 52 49 38
isabelle.simon@bretagne.chambagri.fr

35-Poser les bases d'une bonne association

Comment construire un projet sociétaire où chacun à sa place et s'implique pour des relations harmonieuses ?

Rennes, 12 mai 2022

Véronique VANNIER
02 23 48 28 43
cammille.duchesne@bretagne.chambagri.fr

35-PAC 2022/2027

Tendances et opportunités en élevage laitier

Dans un contexte en constantes évolutions, comment s'approprier les tendances de la nouvelle PAC en respectant la réglementation en vigueur ?

Questembert, 2 juin 2022

Romain RETIF,
02 97 26 60 06
servane.picard@bretagne.chambagri.fr

Retrouvez TOUTES LES FORMATIONS pour vous et vos salariés sur notre site web :

www.formation-agriculteurs.com

Photo : Chambre d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes

51 200 personnes
travaillent à temps
plein dans
les exploitations
bretonnes

Recensement agricole 2020

26 335 EXPLOITATIONS EN BRETAGNE

Les données provisoires du recensement agricole 2020 montrent que, si la diminution du nombre d'exploitations agricoles se poursuit entre 2010 et 2020, cette baisse est plus modérée que sur la décennie précédente. Les exploitations continuent de s'agrandir. La part des exploitations spécialisées en production végétale gagne du terrain.

En Bretagne, 63% des exploitations sont spécialisées en production animale. Cette part est en recul de 6 points par rapport à 2010. Les exploitations à spécialisation végétale gagnent 7 points: 20% en 2010, et désormais 27% en 2020. Quant aux exploitations polyculture et polyélevage, leur part est stable: 10%.

Le lait reste l'orientation principale en Bretagne, avec 7360 exploitations spécialisées. Leur nombre diminue de 25% en 10 ans, ainsi que leur volume de travail: -15% soit -2580 ETP. Elles s'agrandissent fortement: en moyenne, une exploitation laitière faisait 68 ha en 2010 et 92 ha en 2020. Le cheptel de vaches laitières reste stable alors qu'il se réduit de 6% en France.

Le nombre des exploitations spécialisées en porc et en volailles est en baisse respectivement de 25% et 29% soit 840 exploitations en moins dans chaque production. L'emploi baisse également: -1 170 ETP soit -17% en porc et -1 430 ETP soit -26% en volailles.

Le cheptel porcin diminue de près de 5%. Quant au nombre de volailles, il reste stable avec une diminution des poulets de chair (-6%) et une augmentation des poules pondeuses (+4%).

Du côté des productions végétales, le nombre des exploitations orientées en autres grandes cultures (légumes transformation ou légumes industrie) diminue de 13%: 1930 exploitations en 2020, soit 300 de moins qu'en 2010. Elles s'agrandissent, passant de 34 à 46 ha. Les exploitations spécialisées en céréales ou oléoprotéagineux sont

plus de 3 100 en Bretagne en 2020. Leur nombre est stable. Leur SAU moyenne est de 46 ha et a progressé de 16 ha.

En maraîchage, légumes de plein air, légumes d'intérieur, le nombre d'exploitations et le volume de travail ont quasiment doublé depuis 2010: la Bretagne compte ainsi en 2020 plus de 1 100 exploitations et 7 300 ETP. À noter, la création de 4 exploitations viticoles sur 6 ha de SAU.

DES EXPLOITATIONS QUI S'AGRANDISSENT

La SAU bretonne s'élève à 1,624 million d'ha en 2020. Elle représente 59% de la superficie totale de la région. Elle est restée quasiment stable, ce qui est comparable avec l'évolution nationale (-1%). Cette stabilité contraste avec la tendance à la diminution observée par le passé. Certaines cultures voient leur surface diminuer entre 2010 et 2020: les céréales (-1,8%), les protéagineux (-17,4%), les prairies (-2,7%) ou les légumes frais (-11,8%). D'autres gagnent des hectares: les oléagineux (+50,3%), les pommes de terre (+38,8%) ou les fourrages annuels (+3,1%).

La taille moyenne par exploitation passe de 48 ha en 2010 à 62 ha en 2020 (69 ha en France). Depuis 20 ans c'est 28 ha de gagnés. La SAU moyenne est de 59 ha dans les Côtes-d'Armor, 61 ha dans le Finistère, 63 ha en Ille-et-Vilaine et 64 ha dans le Morbihan.

Alors qu'en 2010, les exploitations les plus nombreuses étaient celles de taille moyenne (33% des exploitations), en 2020, ce sont les grandes exploitations qui dominent (37%). Ces grandes exploitations occupent 56% de la SAU,

En 10 ans,
8000
exploitations
en moins
en Bretagne.

Culture de colza en Centre-Bretagne

82% du cheptel (en UGB) et 60% des ETP. Au total, les 16 920 exploitations grandes et moyennes représentent 64% des exploitations bretonnes et elles cumulent 84% de la SAU, 97% du cheptel et 83% des ETP.

L'EMPLOI EN BAISSÉ DE 10 %

En 2020, 94 491 personnes travaillent dans les exploitations de la région. Elles représentent 51 200 actifs en équivalent temps plein (ETP). L'écart notable entre effectifs et ETP s'explique par l'importance du travail occasionnel et saisonnier : ainsi, ce type d'activités a concerné 39 260 salariés pour l'équivalent de 4 720 ETP. Les actifs familiaux réalisent 69% du volume de travail et le salariat, 31%. L'emploi en ETP baisse de 10% par rapport à 2010 : la diminution de 19% des ETP familiaux n'est pas complètement compensée par la progression de 16% des ETP salariés. La part des saisonniers et

occasionnels progresse plus vite (+19%) que celle des permanents (+14%).

8 100 EXPLOITATIONS EN MOINS

Les exploitations bretonnes sont 26 335 en 2020, en baisse de 23,5% sur 10 ans (France : -20%). La baisse a ralenti par rapport à la décennie précédente (-33% entre 2000 et 2010). La diminution, plus forte en Ille-et-Vilaine (-27,3% soit -2 630 exploitations), s'explique principalement par la disparition de 1 400 élevages spécialisés en herbivores, dont près de 1 200 élevages bovins. Dans le Finistère, la baisse est moins forte (-19,6% soit -1 520 exploitations) grâce au développement des exploitations légumières (de 280 à 610 entre 2010 et 2020). À noter la perte de 380 exploitations finistériennes en « autres grandes cultures », ce qui comprend notamment les légumes de plein champ (Fig. 01).

12 670 CHEFS D'EXPLOITATION ÂGÉS DE PLUS DE 55 ANS

Entre 2010 et 2020, la population des chefs d'exploitation a vieilli. Ainsi, la part des agriculteurs âgés de plus de 50 ans a progressé de 41% à 54%. Celle des plus de 55 ans est passée de 22% à 35%. En 2020, 4 290 exploitations ont au moins un chef âgé de 60 ans ou plus, soit 16% des exploitations. Pour 27% d'entre elles, le départ de l'agriculteur n'est pas envisagé dans l'immédiat. Pour 31%, la reprise est prévue. Pour 11%, l'exploitation va disparaître au profit de l'agrandissement. Pour 1%, les terres iront vers un usage non agricole. Enfin, pour les 31% restant, rien n'est déterminé (Fig. 02).

Anne Bertagnolio

anne.bertagnolio@bretagne.chambagri.fr

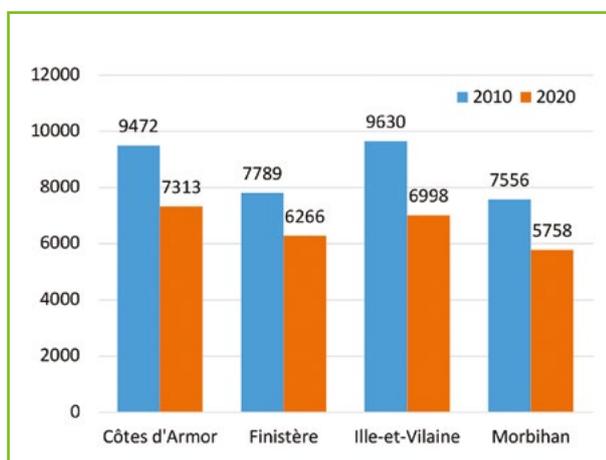


Fig. 01 : 26 335 exploitations agricoles en Bretagne en 2020.

Source : Agreste, RA 2010 et 2020 provisoire

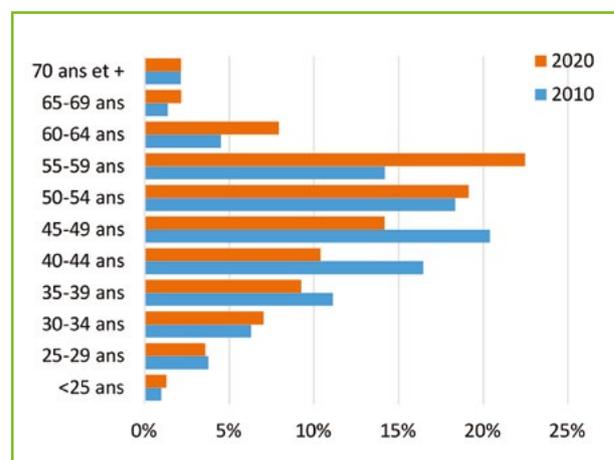


Fig. 02 : 35 % de chefs d'exploitation plus de 55 ans en 2020

Source : Agreste, RA 2010 et 2020 provisoire



POUR ALLER PLUS LOIN // Les chiffres provisoires du recensement agricole (RA) 2020 :

■ **Par territoire.**

<https://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Fiches-territoriales-RA-2020>

■ **Par région ou par département**

<https://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Les-principaux-chiffres-du-RA-2020>

■ **Par communautés de communes et communautés d'agglomération de la région**

<https://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/Les-fiches-territoriales-special>

CHIFFRES 2021

Plus de 500
installations
en Bretagne

L'installation est un enjeu pour le maintien d'une agriculture bretonne vivante. Nous vous proposons dans ce dossier d'en esquisser les tendances et les clés de la réussite

des porteurs de projet. Créations, reprises, transmission... La dynamique est là.





UNE BONNE DYNAMIQUE

Comme chaque année, les Chambres d'agriculture de Bretagne ont le plaisir de communiquer les chiffres-clés de l'installation et de la transmission de notre région. Il est prioritaire, pour nous, de suivre et d'analyser ces données, depuis le Point Accueil Installation où s'expriment les «envies d'agriculture», jusqu'aux premiers indicateurs de réussite et de pérennité des projets. Ce prisme de l'installation nous donne un aperçu de l'agriculture de demain, dans toute sa diversité. Diversité des profils de porteurs de projet, des productions, des stratégies de système, de valorisation, de commercialisation...

LA RÉFLEXION, AU CŒUR DU DISPOSITIF D'INSTALLATION : UN GAGE DE RÉUSSITE !

« Dans ce contexte de crise, les envies de changement, de reconversions professionnelles s'expriment plus encore que par le passé. Davantage de demandes de porteurs de projet aux Points Accueil Installation bretons, davantage d'envies d'agriculture. Une chance pour ce secteur, qui souffre trop souvent de son image et d'un manque d'attractivité sur certaines filières.

Avec la pyramide des âges, de nombreuses fermes sont à reprendre, de nombreuses sociétés ont besoin d'associés. Il y a des places à prendre en agriculture. Avec le dispositif de professionnalisation

et d'accompagnement des Chambres d'agriculture, la réflexion est mise au cœur des projets, comme gage de réussite. À l'instar de toute création-reprise d'entreprises, le travail sur les perspectives, sur les prix d'équilibre, les marges des ateliers, mais aussi sur l'autonomie et la résilience des projets... sont travaillées avec les futurs chefs d'entreprise. Avec la situation actuelle, sur les perspectives filières, coûts de reprise et des matières premières... ce travail est plus que jamais nécessaire.

À l'occasion des États généraux de l'Installation-Transmission portés par notre Région, et en perspective de la nouvelle programmation 2023 - 2027, nous réaffirmons une ambition forte pour cet enjeu

majeur, pour des installations viables, vivables, transmissibles et durables. C'est un programme ambitieux que nous portons en tant que responsable "Installation Transmission".

L'agriculture est plus que jamais un métier d'avenir, et nous souhaitons pouvoir accompagner dans les meilleures conditions un maximum d'hommes et femmes, à même de réussir leur installation et de s'épanouir dans ce métier. »■

Loïc Guines

Élu référent Installation-Transmission des Chambres d'agriculture de Bretagne



POUR ALLER PLUS LOIN // Création - reprise - transmission en agriculture les chiffres-clés 2021



- Un document de 32 pages : Les données 2021 sur la création-reprise d'entreprises, la transmission et le renouvellement des générations: nombre, évolution, profils des jeunes installés, caractéristiques des exploitations... (données ODASEA)
- Les programmes d'aides (DJA, aides Région...)
- Les opérations territoriales de repérage et de recherche de foncier pour les porteurs de projet.
<http://www.bretagne.synagri.com/synagri/act-creation-reprise-transmission-les-chiffres-clefs-2021>

PROFIL 2021 DES INSTALLATIONS MADE IN BREIZH*

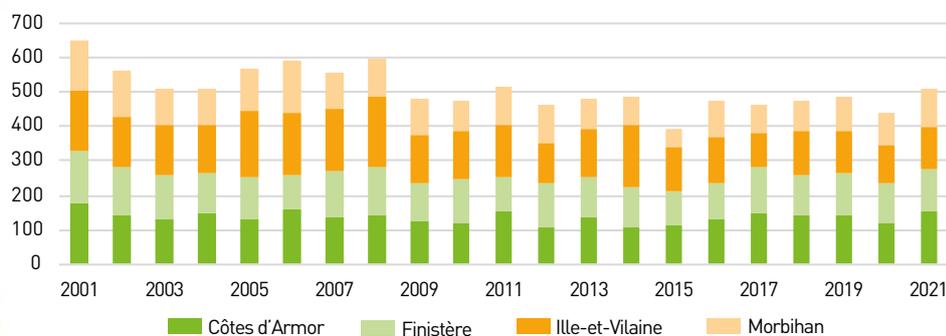
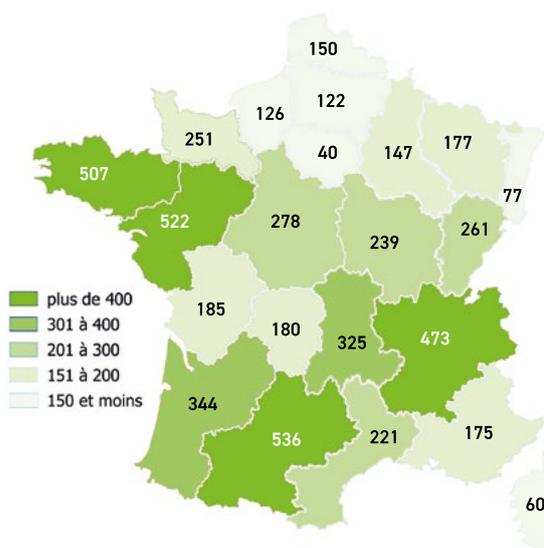
507 projets d'installations aidées ont été validés par les CDOA en 2021. Essai qui semble se transformer, avec une année 2022 qui démarre sur les chapeaux de roues : + 20 % des demandes aux Points Accueil Installation, même constat pour les personnes en formation dans le cadre du dispositif d'installation 3P (Plan de Professionnalisation Personnalisée). Malgré le contexte, les demandes sont nombreuses pour des installations en 2022 et 2023.

* à la bretonne

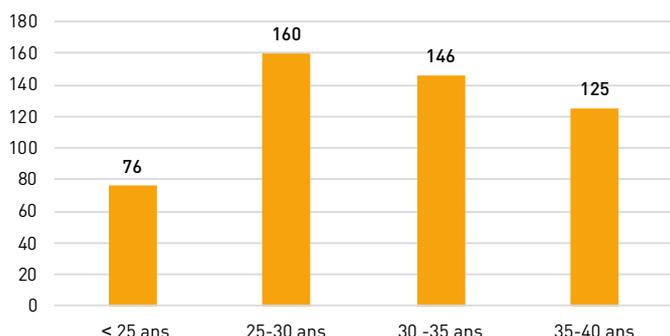
AU-DELÀ DES CHIFFRES, LES TENDANCES OBSERVÉES DEPUIS QUELQUES ANNÉES S'ACCÉLÈRENT EN 2021 :

- L'augmentation de la diversité des projets et des profils des personnes, avec des stratégies de valorisation et différenciation de plus en plus variées
- Une augmentation des projets en Agriculture Biologique, en maraîchage mais aussi en Bovins Lait, et autres productions, en reprise comme en conversion
- Une place certaine des personnes en reconversion, non issues du milieu agricole, souvent sur des projets à haute valeur ajoutée (en AB, avec commercialisation en circuits courts, et/ou sur des productions relativement atypiques pour notre Région),
- Tout en consolidant la place des installations dans le Cadre Familial, et des productions plus traditionnelles : Volailles, Porcs ...
- Avec un baisse de la place de la production en Bovin Lait, et augmentation des projets en Maraîchage et projets diversifiés (caprins, paysans boulanger, apiculture, plantes aromatiques, ...).

La Bretagne repasse la barre des 500 installations après 10 années.



ÂGE À L'INSTALLATION

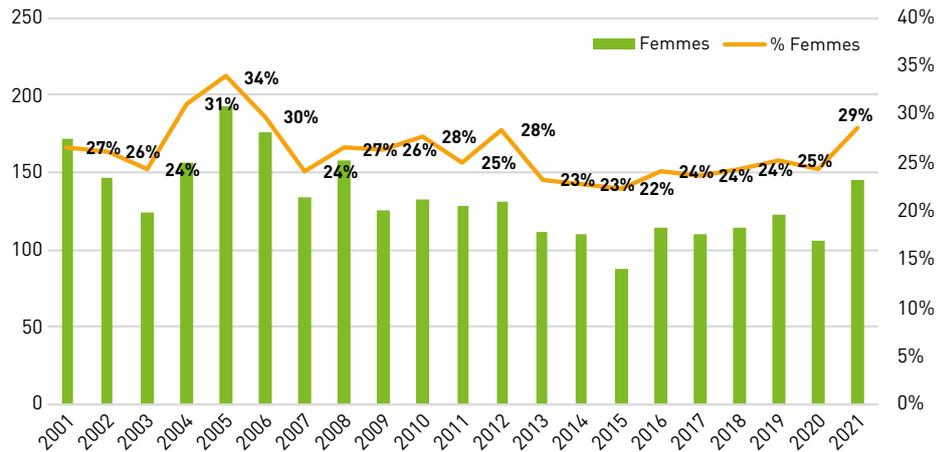


ON S'INSTALLE DE PLUS EN PLUS TARD ET À TOUT ÂGE

Avec une moyenne de 30,3 ans. La plupart des porteurs de projet ont eu une expérience professionnelle avant leur installation : 65% ont eu un emploi salarié dans le secteur agricole ou para agricole ; 18% dans un autre secteur et 15% sont demandeurs d'emploi. 30% passent par une formation pour adulte BPREA pour acquérir la capacité professionnelle agricole.

UNE AUGMENTATION DE L'INSTALLATION DES FEMMES, AVEC 29 %

Elles s'installent un peu plus tard que les hommes, plus souvent en maraîchage, élevages ovins, caprins, équins et dans une moindre mesure en bovin lait. Mais cette tendance évolue, et au-delà du nombre, les disparités hommes-femmes semblent s'estomper peu à peu.



48 % DES INSTALLATIONS SE FONT HORS DU CADRE FAMILIAL

Ce type d'installation est de plus en plus courant chez les porteurs de projet, qu'ils soient enfants d'agriculteurs (26 % des hors cadres) ou non.

21 % SONT DES PROJETS DE CRÉATION...

... et non une reprise d'outils de production existants. Ce type d'installation sur des petits fonciers est également de plus en plus courant.

73 % DES INSTALLATIONS SE FONT EN SOCIÉTÉ

44 % en GAEC, 23 % en EARL, et 27 % en individuel, avec de plus en plus d'installations en multi structures...



POUR EN SAVOIR PLUS

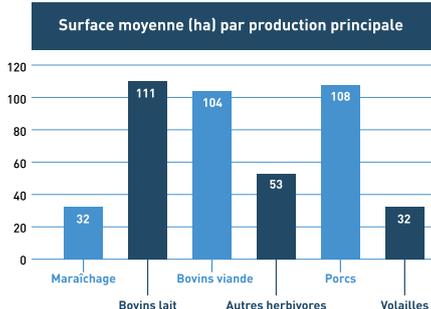
- www.eoloas.net
- **Création – Reprise – Transmission des exploitations agricoles – Les Chiffres clés Marie-Isabelle LE BARS**
Responsable Missions Installation Bretagne
06 31 36 11 86
Chambres d'agriculture de Bretagne

PRODUCTIONS : UNE LARGE PALETTE DE PROJETS

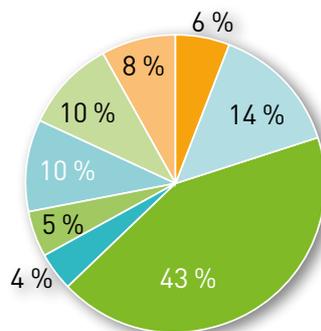
Les tendances se maintiennent en 2021, avec une grande diversité de productions, avec des choix de plus en plus diversifiés dans les variétés, races, association et multiplicité des ateliers... Au-delà des productions conventionnelles, toujours bien présentes, des projets de caprins lait, ovins lait ou viande, horticulture, arboriculture, plantes aromatiques, fruits, pain, agro-tourisme... ont pu également voir le jour. Avec 16 % des projets, le maraîchage prend une place importante dans les productions bretonnes. L'installation en bovin lait diminue, avec 35 % des projets en 2021.

LA SURFACE MOYENNE À L'INSTALLATION EST DE 76 HA

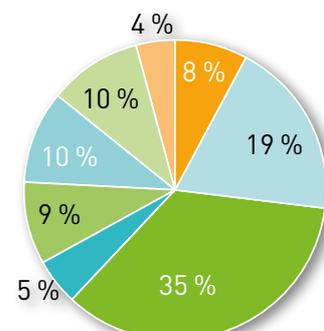
Elle recouvre cependant de fortes diversités, fonction des productions et des systèmes.



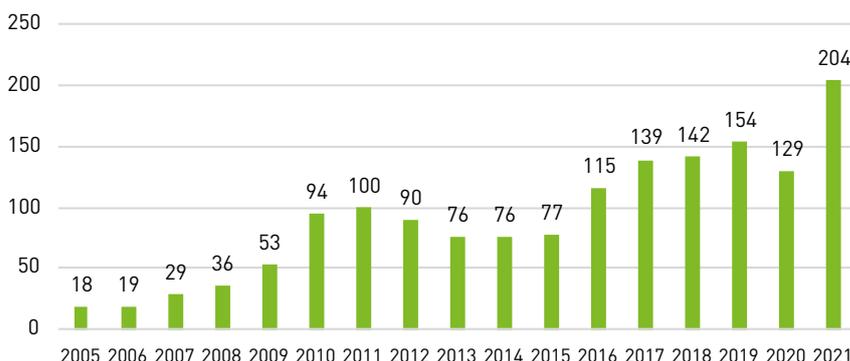
BRETAGNE 2020



BRETAGNE 2021



204 INSTALLATIONS AIDÉES EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN 2021



La recherche de valeur ajoutée s'accélère toujours, en **agriculture biologique**, avec développement de **circuits courts en particulier** :

- 40 % de projet en AB
 - 30 % avec atelier de vente direct
- L'installation s'est faite soit grâce à la reprise d'outils déjà Bio (50%), soit par la conversion d'outils conventionnels lors de l'installation (50%), dans les productions de lait (27%), de maraîchage-cultures (52%), mais aussi en porcs, volailles... , en filières courtes (80%) comme en filières longues (20%).

LA RÉFLEXION, UNE CLÉ DE LA RÉUSSITE DES PROJETS

LE POINT ACCUEIL INSTALLATION : POUR BIEN DÉMARRER SON PROJET D'INSTALLATION

Les porteurs de projet en agriculture peuvent bénéficier d'un véritable accompagnement dans la mise en œuvre de leur projet auprès des Chambres d'agriculture et de leurs partenaires.

Les étapes clés

de son projet de création ou de reprise d'entreprise

ANTICIPEZ
vos démarches,
prenez contact au moins
1 an avant l'installation

Un dispositif à la carte, ouvert à tous, pour répondre à vos besoins...

PRÉPAREZ-VOUS
à devenir
CHEF-FE
D'ENTREPRISE



Un projet ? Une idée ?

PAI

S'INFORMER AU POINT ACCUEIL INSTALLATION

CONNAÎTRE :
- les démarches,
- les personnes ressources
- les conditions d'accès

TROUVER UNE EXPLOITATION

repertoireinstallation.com

CEPPP

SE FORMER

RÉALISER SON PLAN DE PROFESSIONNALISATION PERSONNALISÉ

- Entretien avec des conseillers
- Stage 21 heures
- Formations et stages selon vos besoins

BÂTIR UN PROJET SOLIDE

PRÉPARER SON PROJET

- Chiffrer et évaluer sa faisabilité,
- Tester plusieurs scénarios,
- Rechercher des financements

(aides de l'Etat, des collectivités...)
- Engager les démarches administratives (demande d'autorisation d'exploiter...)

RÉALISER SON PROJET

S'INSTALLER

- Déclarations (CFE, MSA...)

FAIRE VIVRE SON PROJET

- Rendez-vous post-installation
- Formations, groupes d'échanges...



Un accompagnement qui vous ressemble



"J'ai commencé par acquérir de l'expérience en tant que salarié en élevage laitier. Pour mon projet d'installation ma conseillère m'a aidé à consolider mon étude économique".

Mickaël, 34 ans, installé en production laitière en société.



"Pour construire de bonnes relations avec ma nouvelle associée, j'ai suivi une formation en ressources humaines prescrite par ma conseillère. À plus de 40 ans j'ai pu bénéficier d'une aide à la trésorerie par la Région Bretagne".

Françoise, 45 ans, comptable reconverte en production de poules pondeuses en plein air.



"Grâce à mon expérience en tant que salarié et à l'appui de mon conseiller, j'ai acquis les compétences nécessaires pour reprendre seul une exploitation. Aujourd'hui j'emploie une salariée".

Samuel, 34 ans, installé en production bio de légumes de plein champ.



"Après une formation mé-dicosociale, j'ai travaillé comme salariée en porc. Grâce à une Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) et à la réalisation de mon Plan de Professionnalisation Personnalisé je me suis installée dans de bonnes conditions".

Sandra, 33 ans, installée en porc en société.

POUR DÉMARRER VOTRE PROJET D'INSTALLATION, N'HÉSITEZ PAS :



« CHIFFRER ET ANALYSER SON PROJET » : LA FORMATION PHARE DU PARCOURS

Cette formation est proposée aux porteurs de projet dans le cadre de leur 3P (Plan de Professionnalisation Personnalisé) afin de les aider à construire leur projet, de valider leurs hypothèses technico-économiques. Elle leur propose de calculer les marges brutes des ateliers prévus, et de construire leur étude jusqu'au revenu disponible. Sont intégrées dans cette formation animée par des spécialistes de l'installation et des productions envisagées, les compétences de chefs de d'entreprise nécessaires à la réussite des projets : équilibre économique, faisabilité technique, analyse du temps de travail... et maîtrise des indicateurs clés de la future entreprise.

CERTI CRÉA : UNE NOUVELLE CERTIFICATION POUR LES PORTEURS DE PROJET EN INSTALLATION !

Cette formation permet en effet de certifier les porteurs de projet qui le souhaitent « CERTI CREA » (Création d'Entreprise Agricole), certification nationale proposée par les Chambres d'agriculture de France et validée par France Compétences, et permettant de mobiliser les financements CPF (Compte Personnalisé de Formation) des porteurs de projets.

LA CALCULETTE «TEMPS DE TRAVAIL»

La calculette «temps de travail» est un outil pédagogique indispensable. Face aux moyens de production de plus en plus importants dans les projets d'installation (volumes, effectifs et surfaces avec un nombre d'UTH souvent insuffisant, particulièrement en lait), les chambres d'agriculture proposent une calculette qui permet d'estimer le temps de travail prévisionnel du projet. Cet outil proposé vise à alerter les porteurs de projet et à les aider à prendre en compte sérieusement cette dimension. Ce travail est accompagné d'une réflexion sur la future organisation du travail.



Témoignage

KEVIN A SUIVI LA FORMATION « CHIFFRER ET ANALYSER SON PROJET »

POURQUOI AVOIR CHOISI DE SUIVRE CETTE FORMATION ?

Pour moi c'était vraiment important de me faire accompagner sur mon installation : partir sur des bases solides, avoir des avis d'experts, partager avec d'autres porteurs de projet. J'ai besoin de progresser sur le pilotage de mon activité. Elle m'a été également conseillée par des collègues de ma promo de Licence Pro. Il fallait que je me pose pour avancer, avec les bons outils et références.

QUE VOUS A-T-ELLE APPORTÉE ?

J'ai pu m'approprier les atouts et les contraintes de mon projet. J'ai pu calculer les marges brutes des différents ateliers puis les charges de structures, la PAC, les investissements, les annuités, la marge de sécurité, le revenu disponible sur 5 ans. Une approche temps de travail a aussi été réalisée. J'ai fait l'exercice de présenter mes hypothèses à des agriculteurs de différentes organisations professionnelles. C'était « un galop d'essai » très formateur pour présenter mon projet à des financeurs.

AVEZ-VOUS CHANGÉ VOTRE APPROCHE SUR VOTRE INSTALLATION ?

J'ai été rassuré sur mes choix mais j'ai aussi identifié des fragilités, des points à travailler et sécuriser. Notamment, sur mon organisation avec mes futurs associés, ma charge de travail et la cohérence avec mes choix d'investissement. J'ai avancé dans la préparation de mon installation très concrètement.

Transmission

DES EXPLOITATIONS À REPENDRE ET DES CANDIDATS EN RECHERCHE

La pyramide des âges des agriculteurs et les départs précoces augmentent le nombre d'exploitations à céder. En face les candidats sont aussi nombreux. Le Répertoire Départ Installation facilite les mises en relation pertinentes.

Le Répertoire Départ Installation accompagne les transmissions depuis près de 40 ans. Il est en perpétuelle évolution et dispose d'un site internet dont l'activité est en augmentation constante. Au niveau Bretagne, ce sont plus de 400 offres consultables en ligne, une augmentation importante du nombre de consultations des offres par les porteurs de projet

(388 447 consultations en 2018 et 572 914 en 2021), 1 000 candidats en recherche d'exploitation, 114 installations réalisées en 2021 grâce au Répertoire.

Côté candidats, il est constaté une diversité des profils et des projets. Beaucoup cherchent des exploitations avec des bâtiments modestes que l'on peut « adap-

ter », et n'ont pas besoin de beaucoup de fonciers. Il faut imaginer dans certaines fermes une seconde vie, pour retrouver de la rentabilité, et prendre en compte les nouveaux enjeux, une valeur ajoutée : autonomie protéique, réductions de charges, changements de systèmes, de production, de mode de valorisation, regroupements parcellaires voire divisions d'outils... les pistes ne manquent pas. Quelles que soient la taille et les productions de votre exploitation, si vous cherchez un repreneur ou bien un nouvel associé, vous pouvez diffuser une offre sur le Répertoire départ installation. Vous pourrez aussi conserver votre liberté sur le choix du repreneur et sur vos conditions de cession. ■



Je recherche une exploitation
Je cède une exploitation
Je recherche un associé

Rendez-vous sur le site :

www.repertoireinstallation.com

Pour des informations sur la transmission ou le téléchargement du Guide de la Transmission :
www.transmission-en-agriculture.com
Contacts : Anne Dugué 02 23 48 27 55,
Emmanuelle Trémel 02 97 46 22 81

Désherbage des cultures

COMMENT GÉRER LES RAY-GRASS RÉSISTANTS DANS NOS ROTATIONS ?

Le ray-grass (RG) est de plus en plus difficile à gérer dans les cultures de vente, notamment dans les systèmes en non-labour ou dans le cas de rotations courtes. Pour faire face au phénomène de résistance, il est impératif d'adapter sa stratégie de désherbage et de limiter les risques d'apparition des résistances. Ce sera moins contraignant, moins coûteux et plus efficace. Activer et combiner les leviers agronomiques devient indispensable, avant d'imaginer la solution chimique.

Un état des lieux des résistances du RG à certaines familles chimiques montre une fréquence de cas particulièrement importante dans le Morbihan et en Ille-et-Vilaine. On retrouve les familles d'herbicide de 2 groupes présentées dans l'encadré ci-contre.

Différentes pratiques favorisent l'apparition des résistances. Désherber avec les mêmes familles chimiques (sulfonilurées...), sans alternance du mode d'action des produits, réaliser des rotations courtes (ex. maïs/blé), intervenir tardivement sur plantes développées (moins efficaces et rattrapages nécessaires), laisser un stock

semencier se constituer dans le sol... Attention aussi à la réduction de doses ! Elle peut influencer l'évolution de la résistance, surtout lorsqu'on travaille en sous-dosage avec une efficacité « limite » nécessitant une multiplication des passages, parfois avec le même produit.

DES LEVIERS AGRONOMIQUES AVANT TOUT

Activer les leviers agronomiques est aujourd'hui indispensable pour limiter et contrôler le développement des cas de RG résistants. La gestion du désherbage doit donc se raisonner à partir des points de faiblesse du ray-grass à l'échelle de la rotation, en utilisant en premier lieu une combinaison de leviers agronomiques avant de concevoir une stratégie pluriannuelle de désherbage chimique. La rotation, principal levier... L'allonge-

ment de la rotation culturale, en alternant les cultures d'hiver et de printemps, limite la progression du RG en cassant son cycle. De même, l'introduction d'une nouvelle culture comme le colza d'hiver permet le recours à d'autres familles

chimiques comme la propyzamide (Kerb Flo...), non concernée par les résistances.

La luzerne est sans doute le levier le plus performant pour rompre le cycle du ray-grass dans la rotation. Pendant la durée de son implantation (4-5 ans), l'absence de travail du sol limite les levées de RG. La légumineuse dense exerce ainsi une forte concurrence et

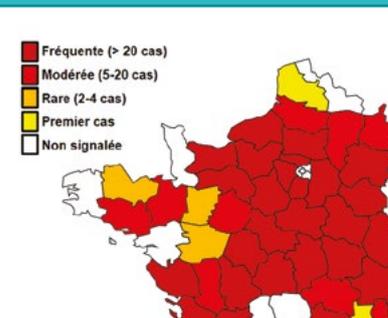
les coupes fréquentes empêchent aussi le ray-grass de grainer.

Dans le choix entre une culture d'orge d'hiver ou de blé d'hiver, l'orge réduit la pression RG de moitié environ par son pouvoir étouffant à l'automne. Dans certaines situations où la pression est incontrôlable, la remise en herbe peut être la solution.

La réalisation de faux semis soignés et superficiels, pendant l'interculture est efficace sur ray-grass, en jouant sur l'épuisement d'une partie du stock semencier et en évitant la prolifération des repousses. Sur les parcelles les plus sales, plusieurs faux semis réalisés à 10-15 jours d'intervalle permettent de faire germer un maximum de graines de ray-grass, en particulier avant le semis des céréales. Attention à les finaliser au plus

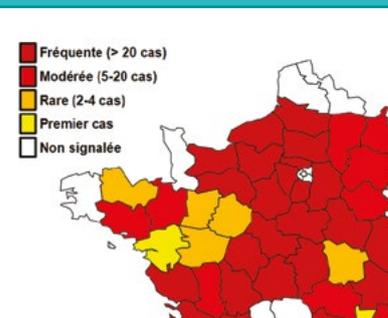
Depuis un peu plus de 2 ans le ray-grass est plus difficile à gérer

CARTOGRAPHIE DES RÉSISTANCES (source réseau R4P – Inrae - Juin 2021)



Résistances des ray grass aux inhibiteurs de l'ACCCase (HRAC 1)

Groupe HRAC 1 (ACCCase) : anti-graminées foliaires de la famille des « Fops, Dimes, Den » (ex. : clodinafop, cléthodime, pinoxaden,...)



Résistances des ray grass aux inhibiteurs de l'ALS (HRAC 2)

Groupe HRAC 2 (ALS) : anti-graminées et/ou anti-dicotylédones (ex. : iodosulfuron, mésosulfuron, pyroxsulame...)

Ces groupes chimiques sont couramment utilisés dans nos rotations bretonnes : céréales, colza, maïs...

tard 3 semaines avant pour éviter des levées concomitantes et concurrentielles. Le labour occasionnel (tous les 3 à 4 ans) est également efficace pour assainir une situation préoccupante. Le labour va enfouir les graines en profondeur. Au bout de 3 ans, la majorité des graines de ray-grass seront dégradées et inaptées à la germination.

Retarder de 15 jours la date de semis en céréales quand cela est possible... En effet, semer les céréales en novembre permet d'éviter les levées précoces d'adventices automnales dont les ray-grass, brome et vulpin.

RÉCOLTER EN DERNIER LES PARCELLES LES PLUS SALES

À la récolte, éviter la dissémination des graines de RG résistant. Il est conseillé de récolter les parcelles les plus sales ou celles avec des résistances avérées en dernier et de veiller au bon nettoyage des machines pour limiter la contamination des parcelles «saines». De même, la récupération des menues pailles réduit à moyen terme la pression de certaines adventices et de leurs repousses en limitant le ré-ensemencement de la parcelle récoltée. Cette technique présente de bons résultats sur le ray-grass qui arrive à maturité en même temps que la culture moissonnée (blé, orge, colza, avoine).

UN PROGRAMME HERBICIDE ADAPTÉ

Enfin, adapter les programmes herbicides. Il est recommandé d'alterner les

modes d'action et les familles chimiques pour construire un programme solide dans la rotation.

En blé tendre d'hiver, si on a un problème de résistance aux sulfonyles et aux anti-graminées foliaires, privilégier un désherbage d'automne (stratégie souvent plus coûteuse), par ex. Fosburi (flufénacet + DFF), ou Défi (pro-sulfocarbe), ou éventuellement en programme quand la pression est très importante (Défi en pré-levée puis Fosburi en post-levée).

En désherbage maïs, pour lutter contre les ray-grass, il faudra agir de façon précoce en pré-levée / post précoce et opter pour des produits à action racinaire par exemple Camix / Calibra (S- métolachlore, à éviter toutefois dans les périmètres de captage), ou Isard (diméthénamid), ou une association de deux produits en cas de forte pression (RG résistants) par ex. Camix + Isard ou Adengo Xtra (cyprosulfamide + isoxaflutole + thiencarbazone) + Isard.

Par contre, en l'absence de résistance, veillez à ne faire qu'une seule application par culture d'un même herbicide de groupe HRAC 1 ou 2, en alternance ou en association avec d'autres groupes pour limiter l'apparition de résistances. Il est aussi possible d'intégrer au programme herbicide du désherbage mécanique avec un passage de bineuse entre les stades 5/6 feuilles et 10 feuilles du maïs. ■

Lise Lollivier

lise.lollivier@bretagne.chambagri.fr



POUR ALLER PLUS LOIN

Sur le web :

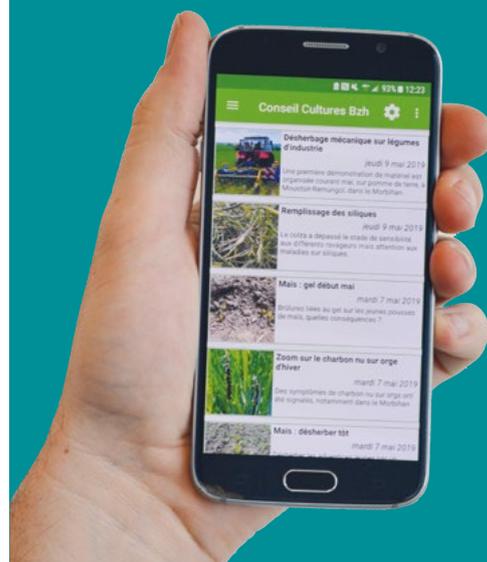
<http://www.inflowweb.fr>

Document de référence:

Fiche « Gestion des résistances aux herbicides »

Smartphone :

L'application gratuite Conseil Cultures Bzh (conseils en agronomie et grandes cultures, nouveautés réglementaires, formations, démonstrations de matériels et autres événements).



BIOLOGIE DU RAY-GRASS ET NUISIBILITÉ

La levée des RG s'observe toute l'année, avec un pic au printemps et à l'automne. On les retrouve dans toutes les cultures : colza, blé, maïs...

- Profondeur de levée : La profondeur optimale de levée du ray-grass se situe entre 1 et 2 cm, la profondeur maximale atteignant 5 à 6 cm.
- Durée de vie du stock semencier : faible de 3 à 5 ans (taux annuel de décroissance élevé de 75 %).
- Nuisibilité directe sur le rendement dès 25 pieds/m²
- Nuisibilité indirecte : potentiel semencier : 500 à 5000 graines/plante.

Source : Inflowweb

Bien-être animal

Station de Crécom

LES TRUIES EN MATERNITÉ GOÛTENT À LA LIBERTÉ

Depuis plus d'un an, les salles de maternité de l'élevage caillebotis de la station régionale porcine de Crécom sont équipées de cases permettant la liberté. Dix bandes de truies ont déjà mi-bas dans ces installations.

Sur les dix bandes, 186 portées correspondant à 79 truies différentes ont été suivies. La libération a lieu en moyenne à 5,2 jours après la mise bas. Le rang moyen des truies suivies est de 3,2 avec une bonne répartition entre jeunes truies et truies plus âgées. Le troupeau est resté identique au cours des travaux. Deux populations de truies cohabitent donc sur l'élevage caillebotis : les plus jeunes qui ont intégré le troupeau pendant ou après les travaux (44 truies, 103 portées suivies) et celles, plus vieilles, qui ont connu les cases classiques avec contention puis les cases liberté (35 truies, 83 portées suivies).

PREMIERS RÉSULTATS

Statistiquement, le nombre moyen de porcelets nés vivants ne diffère pas entre les groupes. On observe une diminution du nombre moyen de porcelets sevrés en case liberté mais ce résultat n'est pas homogène. Les truies qui n'ont connu que la liberté sevrèrent autant de

porcelets que la référence du troupeau avant l'installation des cases liberté. Les truies qui ont connu les deux systèmes (case bloquée puis case liberté) sevrèrent moins de porcelets. Ceci est en lien avec un nombre de porcelets écrasés supérieur pour le deuxième groupe autant quand la truie est bloquée (5 premiers jours de vie des porcelets) que quand elle est libre (du 5^{ème} jour au sevrage). La majorité des écrasements a lieu quand la truie est bloquée. En moyenne, 2,9 porcelets sont écrasés quand la truie est bloquée et 0,8 quand elle est libre. Cependant, il existe une forte variabilité et plus de la moitié des portées (57 %) ne comportent pas d'écrasé après la libération et la moitié

70 %
des portées de truies qui n'ont connu que la liberté ne comptent aucun porcelet écrasé après la libération de la truie.

des pertes par écrasement après libération est concentrée sur 24 portées (13 % des portées suivies). Une fois encore les portées de truies qui n'ont connu que la liberté sont plus nombreuses à ne compter aucun écrasement après libération : 70 % contre 40 % pour celles qui ont connu les deux systèmes.



À Crécom, les vieilles truies qui ont connu les deux systèmes de case présentent des résultats techniques inférieurs à la référence lorsque le troupeau était en cases bloquées. Ces résultats impactent les résultats globaux. Ceux des truies, plus jeunes, qui n'ont connu que les mises bas en case liberté seront à vérifier avec le vieillissement du troupeau. Le suivi des portées permettra de consolider l'expérience des Chambres d'agriculture de Bretagne dans la conduite de ses nouveaux équipements. D'autres études sur l'utilisation du nid par les porcelets, le couchage de la truie ou les conditions de travail seront également réalisées pour permettre d'apporter des réponses aux éleveurs. ■

Nicolas Villain

nicolas.villain@bretagne.chambagri.fr



EN VIDÉO

Retour des premiers éleveurs équipés

De plus en plus d'éleveurs s'intéressent aux cases permettant de libérer la truie en maternité. Les interrogations sont nombreuses vis-à-vis de ces nouveaux équipements. En 2018-2019 une enquête des Chambres d'agriculture de Bretagne s'est intéressée au retour des premiers éleveurs équipés. La station expérimentale de Crécom s'est équipée de 20 nouvelles cases pour libérer ses truies en maternité. La conception de cette case s'est appuyée sur 20 ans d'expertise des Chambres d'agriculture de Bretagne sur le sujet avec pour objectif d'offrir le meilleur compromis entre bien-être des animaux et de l'éleveur.

Replay de la journée Tech PORC

https://www.youtube.com/watch?v=RuxnRMKA1Dg&ab_channel=ChambAgriBzh



SUR LE WEB

Les truies libres en maternité : choix et pratiques dans cinq élevages récemment équipés, 2019, 5 pages

Les truies libres en maternité : modalités de logement et de conduite, performances, conditions de travail et bien-être, 2018, 19 pages

Porc et volaille

UN RÉFÉRENT OBLIGATOIRE DANS CHAQUE ÉLEVAGE

Depuis le début de l'année, tous les élevages porcin et avicole, sans nombre minimum d'animaux détenus, sont obligés de désigner un référent bien-être animal. En pratique, comment se conformer à cette obligation...

L'arrêté du 29 décembre 2021 précise l'obligation de désignation d'un référent bien-être animal. Depuis le 1er janvier 2022, tous les élevages doivent désigner un référent bien-être animal, avec affichage sur l'exploitation et mention dans le cahier d'élevage. En élevage porcin et avicole, les référents bien-être animal doivent en plus suivre une formation.

AFFICHAGE OBLIGATOIRE DÈS À PRÉSENT

Le chef d'exploitation doit désigner un référent bien-être animal. Ce dernier peut être le chef d'exploitation ou un salarié. Il aura la charge de sensibiliser les autres personnes en contact avec les animaux au bien-être animal. Dès janvier 2022, un affichage obligatoire doit être fait par site d'élevage. Si deux ensembles de bâtiments sont distants de plus de 500 m, il faut alors prévoir deux affichages. Pour autant le référent bien-être animal peut être le même, notamment dans les exploitations multi-ateliers volaille-porc. L'affichage sur le site doit contenir les nom et prénom, les coordonnées, la date de désignation, et la signature du réfé-

rent bien-être animal. Il doit aussi être mentionné dans le registre d'élevage.

LA FORMATION EN DEUX VOLETS

En élevage avicole et porcin, le référent bien-être animal doit suivre un parcours de formation composé d'un volet digital de 2 heures qui sera disponible à l'automne 2022 et d'un volet de 7 heures. Chaque personne est libre de choisir parmi des formations labellisées bien-être animal par Vivea ou Ocapiat.

Les formations sont en cours de labélisation. Cela concerne des formations généralistes sur le bien-être animal, en circuit long ou court, ou des thématiques plus spécifiques en lien avec le bien-être animal comme la santé, la prévention de la souffrance et des blessures, la gestion de l'ambiance des bâtiments, la gestion des extrêmes climatiques...

Le parcours de formation doit être débuté

avant le 1er juillet 2022, et complété pour le 1er juillet 2023. Au bout de 7 ans, le référent devra actualiser ses connaissances en suivant une nouvelle formation.

Les personnes titulaires d'un diplôme de docteur vétérinaire, d'un BTS productions animales, d'un BTS STEA, d'un Bac pro CGEA, d'un BP responsable d'entreprises agricoles ou d'un CS conduite d'élevage porcin ont un délai supplémentaire pour le suivi de la formation : elle doit être faite au maximum 7 ans après l'obtention du diplôme.

Les Chambres d'agriculture agréées pour dispenser la formation «référent bien-être» dans les élevages

En résumé, il est urgent d'afficher sur les exploitations le nom du référent bien-être animal et il convient de se renseigner sur les formations labellisées bien-être animal. ■

Félicie Aulanier et Gwenn Guilloux

felicie.aulanier@bretagne.chambagri.fr



POUR ALLER PLUS LOIN

Contact volailles:

felicie.aulanier@bretagne.chambagri.fr

06 49 41 57 79

Contact porcs:

nicolas.villain@bretagne.chambagri.fr

06 78 70 67 19

Sur le web:

<http://www.chambres-agriculture-bretagne.fr/synagri/act-un-referent-bien-etre-animal-dans-chaque-elevage-une-formation-en-porc-et-aviculture>



Station expérimentale régionale lait de Trévarez

LES VACHES MANGENT-ELLES DANS NOTRE ASSIETTE ?

Nourrir les animaux pour nourrir les hommes est-il pertinent ? L'efficacité de conversion alimentaire des différents troupeaux de la station lait des Chambres d'agriculture de Bretagne ont été analysés. Il en ressort notamment qu'il est possible de produire plus de protéines consommables par l'Homme que celles consommées par les vaches dans les systèmes laitiers bretons.

La production laitière pour être socialement acceptable doit à la fois être rémunératrice pour les éleveurs, vertueuse sur le plan environnemental, légitime dans l'occupation et l'entretien des territoires et peu en compétition avec l'alimentation humaine. Face à cela, les ruminants laitiers sont parfois accusés de gaspiller des protéines au détriment de l'alimentation humaine. Le projet Casdar Eradal a permis d'objectiver l'efficacité protéique et l'efficacité énergétique de ces élevages.

Ce calcul consiste à faire le rapport entre d'une part, les produits animaux (lait et viande) d'un élevage et, d'autre part les consommations alimentaires de produits végétaux des animaux du même élevage. L'efficacité nette la fraction se focalise sur de l'alimentation animale consommable par l'homme, permettant d'évaluer la compétition entre l'alimentation animale et l'alimentation humaine. Ce calcul a été réalisé sur les systèmes en place de 2014 à 2020 sur la station de Trévarez. Les orientations de ces systèmes étaient très différentes, allant d'une conduite axée sur le maïs et 15 ares de pâturage par vache (S1), à une conduite bio avec plus de la moitié de la ration annuelle des vaches constituée d'herbe pâturée (Bio) (**tableau 1**).

l'herbe consommée et le tourteau de colza favorisent l'efficacité de conservation alimentaire

	S1	S2	Bas carbone	Bio
Lait vendu / VL présente (en l)	7 551	7 167	7 435	4450
Quantité de concentré (kg MS)	1000	800	780	580
% stock dans la ration des VL	76	52	65	43
Ares pâturés / VL	15	40	25	20 + 45

Tab. 01: caractéristiques des systèmes de Trévarez étudiés

Pour produire 1 kg de protéines animales, une vache consomme...

S1	S2	BC	Bio	
0,8	0,6	0,4	0,3	kg de protéines consommables par l'Homme

Pour produire 1 kcal de produits animaux, une vache consomme...

S1	S2	BC	Bio	
1,2	0,9	1,0	0,7	Kcal consommables par l'Homme

Tab. 02: les systèmes de Trévarez sont producteurs de denrées pour l'Homme

Pour produire 1 kg de protéines animales, une vache consomme...

	S1	S2	
2014 - 15	0,4	0,3	kg de protéines consommables par l'Homme
2016 - 17	1,1	0,8	

Tab. 03: des différences entre les années en fonction de la nature des aliments apportés aux animaux

DES PROTÉINES DE QUALITÉ EN QUANTITÉ

Tous les systèmes de Trévarez sont producteurs nets de protéines pour l'Homme (**tableau 2**), c'est-à-dire qu'ils produisent plus de protéines consommables par l'Homme qu'ils n'en consomment.

Le système «Bio» a été étudié à partir de la fin de sa conversion, sur 6 ans. Les animaux de cet élevage ont consommé en moyenne 300 g de protéines consommables par l'Homme (céréales et maïs) pour en produire 1 kg, soit plus de 3 fois la quantité ingérée. Cela en fait des animaux très efficaces pour la production de denrées par l'Homme. Cela s'explique notamment par la part d'herbe importante dans la ration, puisqu'elle représente 80 % de la ration annuelle. Cette herbe n'entrant pas en compétition avec l'Homme. Les résultats d'efficacité sont très stables d'une année à l'autre pour ce système.

Les systèmes S1 et S2, en place de 2014 à 2017, sont tous deux efficaces dans la production de protéines. Le S2 a cependant un avantage, notamment grâce à une consommation plus importante d'herbe et une moindre quantité de concentrés consommés.

Le système actuel «Bas Carbone» se démarque par une efficacité protéique nette élevée. Cela s'explique principale-

ment par deux facteurs : le remplacement du tourteau de soja par du tourteau de colza (non en compétition avec l'alimentation humaine), et l'absence totale de concentré de production sur la lactation. Ce dernier, composé de céréales, entre fortement en compétition avec l'alimentation humaine.

DE L'ÉNERGIE PRODUITE DANS CERTAINS CAS

Le calcul de l'efficacité de conversion de l'énergie montre que les systèmes de Trévarez ne sont pas systématiquement producteurs d'énergie pour l'Homme. Seuls les systèmes les plus herbagers, c'est-à-dire le S2 et le bio, sont producteurs d'énergie pour nous nourrir (**tableau 3**). Les autres systèmes consomment de l'ensilage de maïs en plus grande quantité, ainsi que des céréales, qui auraient pu être en partie consommés directement par l'Homme, ce qui diminue leur efficacité de conversion de l'énergie.

DES VARIATIONS INTERANNUELLES

Des différences importantes peuvent être constatées entre les années au sein d'un même système. Entre 2014-15 et 2016-17, les systèmes S1 et S2 ont divisé par deux leur efficacité, amenant même le S1 à une efficacité protéique négative sur la deuxième période (**tableau 4**) : cela

signifie que, sur ces années-là, les animaux ont consommé plus de protéines consommables par l'Homme qu'ils n'en ont produites.

Pourquoi une telle variation ? La ration des vaches du S1 et du S2 a évolué au fil des années. Selon la conjoncture, le tourteau de soja a remplacé le tourteau de colza. Ainsi les vaches ont reçu du tourteau de colza en 2014 et 2015 puis du tourteau de soja à partir de fin 2015 sur les 2 systèmes. Le tourteau de colza n'étant pas consommable par l'Homme, il permet une bonne efficacité de conversion lorsqu'il est consommé par les animaux. Par contre, 60 % des protéines du tourteau de soja sont considérées comme consommables par l'Homme, ce qui amène les vaches à se retrouver en compétition avec l'Homme sur cette ressource.

Ainsi, plus la part d'herbe est conséquente dans la ration des animaux, plus l'efficacité de conversion augmente et est stable entre les années. Cependant, au sein d'un même système, l'efficacité peut être très différente en fonction des choix qui sont faits, notamment sur la nature du concentré, mais aussi en fonction de la productivité des animaux. ■

Estelle Cloët

estelle.cloet@bretagne.chambagri.fr

LE PROJET ERADAL

L'objectif du projet ERADAL est d'évaluer l'efficacité d'utilisation des ressources alimentaires en production laitière. Ces calculs ont été réalisés à l'échelle nationale sur les 3 filières laitières, ainsi que sur la ferme expérimentale de la Blanche Maison en Normandie pour les bovins. Sur la ferme expérimentale de Trévarez, les rations des essais alimentaires précédents ont également été analysées. Une première approche de la compétition sur les surfaces a aussi été réalisée.

Tous les travaux du projet sont disponibles sur le web : <https://idele.fr/eradal/>

Partenaires : les Chambres d'agriculture de Bretagne, de Normandie, de l'Indre, Idèle, Inrae, Institut Agro, Bcel Ouest, Lycée de Saint-Affrique, Station Le Pradel





Les frais vétérinaires, de reproduction, de conseil en élevage et les frais divers d'élevage (produits entretien, d'hygiène, analyses, location de tank...) s'élèvent en moyenne à 40 €/1000 l de lait

Une
variabilité
des coûts
par vache
allant du
simple au
double

Bovin lait

LES SOLUTIONS POUR MAÎTRISER LES FRAIS D'ÉLEVAGE

Dans un contexte d'augmentation des prix des intrants, les éleveurs cherchent des solutions. Les frais d'élevage représentent 10 % du coût de production du lait en moyenne sur les 7 dernières années dans le réseau Bovin Lait Inosys Ouest.



À RETENIR

Depuis 7 ans dans le réseau Bovin Lait Inosys Ouest, les frais d'élevage sont restés stables. Cette stabilité peut masquer une diminution du recours aux services face à la hausse des coûts. En frais de reproduction comme en frais vétérinaires, on observe une variabilité des coûts par vache allant du simple au double entre les éleveurs les

plus et les moins économes. Ces écarts s'expliquent par la productivité laitière et par des conduites techniques différentes. Certaines pratiques impactant les frais de reproduction et les frais vétérinaires contribuent aussi à l'amélioration des résultats techniques et à la diminution de la charge mentale dans la prise de décision.

Une enquête sur les pratiques liées aux frais d'élevage a été conduite dans le réseau Bovin Lait Inosys Ouest au printemps 2021. L'objectif était d'identifier des leviers d'actions pour améliorer les résultats techniques et économiques. Au printemps 2021, 68 fermes du réseau bovin lait Inosys de Bretagne et Pays de la Loire ont été enquêtées par les ingénieurs des Chambres d'agriculture. Les résultats économiques de 56 fermes en échantillon constant (2014-2020) ont été également analysés.

Sur 7 ans les frais d'élevage hors paille litrière s'élèvent en moyenne à 40€/1000l. Bien que 41% des éleveurs enquêtés estiment que ce poste de charge ait augmenté sur les 5 dernières années, les frais d'élevage sont plutôt stables depuis 2014 (entre 38 et 42€/1000l vendus) (figure 1). Par contre, ces derniers affichent une forte variabilité annuelle d'environ 20€/1000l entre les 10% inférieurs et supérieurs. Les frais vétérinaires, de reproduction, de conseil en élevage et les frais divers d'élevage (produits entretien, d'hygiène, analyses, location de tank...) représentent chacun entre 20 et 25% des frais d'élevage soit entre 7 et 10€/1000l chacun (figure 2).

LA REPRODUCTION CÔÛTE 10 €/1000 L

Les frais de reproduction sont stables depuis 7 ans avec 10€/1000l ou 83€/VL en moyenne. Une forte variabilité existe avec plus de 5€/1000l ou 35€/VL d'écart entre les 50% plus et moins économes (tri réalisé sur les frais de reproduction en €/1000l).

15% des éleveurs enquêtés réalisent eux-mêmes les IA, pour se réapproprier la conduite de la reproduction de leur troupeau, par goût, par souci d'économie aussi. Plus de 77% des éleveurs réalisent des échographies. 76% ont recours à des semences sexées en ciblant plutôt les génisses, la moitié associant semences sexées et génotypage. Presque 90% des éleveurs réalisent des croisements viande notamment pour améliorer le prix des veaux ou aussi pour limiter le nombre de génisses de renouvellement et rattraper des vaches à plus de 3 IA. Un peu moins de 40% ont investi dans des outils d'aide à la décision type détecteur de chaleurs/vêlage. Ces outils se retrouvent davantage dans les grands troupeaux et dans les exploitations avec une plus forte productivité. Ils permettent aux éleveurs d'optimiser le suivi du troupeau, de confirmer leurs observations et de faciliter la prise de décision.

Les éleveurs les plus économes ont davantage recours à l'insémination par l'éleveur et à l'utilisation d'un taureau

de rattrapage. Ils réalisent également moins de génotypage et de synchronisation des chaleurs. Sur l'année 2019, les frais de reproduction dans les élevages avec l'IA par l'éleveur sont de 8€/1000l contre 12€/1000l chez les autres. Le cumul semences sexées avec génotypage comparativement aux semences sexées seules se traduit par des frais de reproduction supplémentaires, 12€/1000l au lieu de 10€/1000l. Bien que ces résultats soient observés sur un nombre réduit d'exploitations, ils restent vrais sous réserve de maintenir les résultats techniques.

9 €/1000 L DE FRAIS VÉTÉRINAIRES

En moyenne, les frais vétérinaires s'élèvent à 9€/1000l ou 62€/VL dans les élevages enquêtés. Depuis 2014, ils sont passés de 10,7€/1000l à 8,4€/1000l en 2020. Cette baisse a été constatée par 35% des éleveurs enquêtés. Une forte variabilité existe, 6€/1000l et 46€/VL pour les 50% plus économes contre 11€/1000l et 78€/VL pour les 50% moins économes (tri réalisé sur les frais vétérinaires en €/1000l).

67% des éleveurs réalisent des traitements sélectifs au tarissement et la moitié traitent moins de 40% des vaches au tarissement. Les éleveurs utilisent souvent des obturateurs. Ils se fixent des règles d'utilisation en ciblant les vaches indemnes de mammites au cours de la lactation ou à moins de 100000 cellules/ml au dernier contrôle. Cette pratique s'avère économiquement rentable. En 2019, les frais vétérinaires sont de 48€/VL quand moins de 40% des VL sont traitées au tarissement contre 71€/VL avec un traitement systématique au tarissement.

De plus, 44% des éleveurs ont mis en place un protocole de vaccination qui se traduit par une augmentation des frais vétérinaires. Cette stratégie vaccinale découle de problèmes sanitaires récurrents notamment autour des veaux. Plus de 40% des éleveurs enquêtés ne réalisent pas de traitements antiparasitaires systématiques sur les génisses. Les éleveurs font davantage de la prévention en mettant les génisses sur des parcelles précédemment fauchées, en réalisant un pâturage tournant, sans s'interdire de traiter au cas par cas après réalisation d'une coprologie. Les médecines alternatives, huiles essentielles et

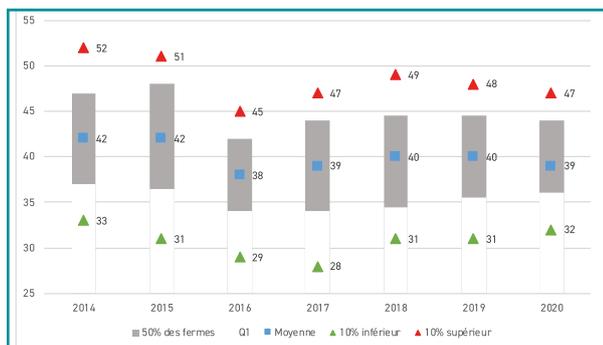


Fig. 01 : évolution des frais d'élevage (hors paille litrière) en/1000 l vendus de 2014 à 2020.

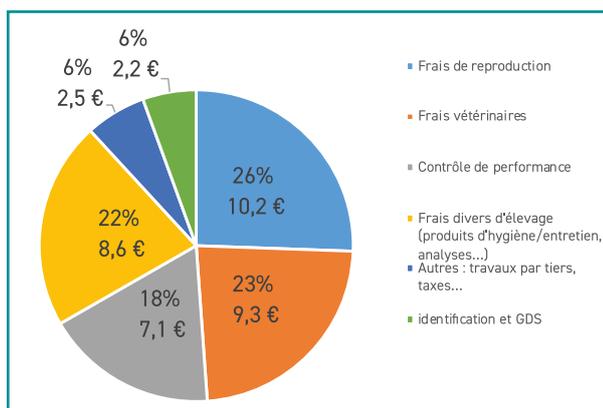


Fig. 02 : composition des frais d'élevage hors paille litrière en €/1000 l entre 2014 et 2020.

homéopathie principalement, sont pratiquées par 2/3 des éleveurs bios enquêtés et 50% des éleveurs conventionnels. Leur utilisation est parfois limitée à une pathologie, en complément de traitements allopathiques. Les troupeaux étant de plus en plus touchés par des problèmes de boiterie, le parage est utilisé par 81% des éleveurs, un tiers des éleveurs le réalisant eux-mêmes suite à une formation et en investissant dans une cage de parage. Cependant nous n'avons pas observé d'impact particulier de ces trois pratiques sur les frais vétérinaires. ■

Sophie Tirard

sophie.tirard@bretagne.chambagri.fr



POUR ALLER PLUS LOIN

Maîtriser les frais d'élevage en exploitations laitières

Réglementation européenne

CE QUI CHANGE AVEC LE NOUVEAU CAHIER DES CHARGES

La Commission européenne a engagé en 2014 une réforme de ces règlements relatifs à l'agriculture bio qui s'applique depuis le 1er janvier 2022. Les nouveaux règlements renforcent notamment les garanties autour du bien-être, le lien au sol et limite la mixité avec le non-bio.

À l'issue de 4 ans de discussions, les négociations conduisent au vote du nouveau texte fondateur, le RUE 2018/848 (règlement de base), nouveau socle de référence du cahier des charges de l'AB. L'ambition de la Commission s'appuie sur quatre principes : renforcer la confiance du consommateur dans l'Agriculture biologique et les fédérer autour de l'«Euro-feuille», simplifier et harmoniser les règles entre pays et limiter les dérogations, prévenir la fraude, et créer des conditions de concurrence loyales et équitables pour les opérateurs de

l'Union européenne et des pays tiers. La Commission renforce les garanties autour du bien-être animal en limitant les « mutilations » et en renforçant les obligations d'accès à l'extérieur. Elle renforce aussi le lien au sol et limite la mixité avec le non-bio. L'origine AB des ressources génétiques est étendue pour la reproduction, le renouvellement et la production en végétal mais aussi en animal. De nouveaux produits seront certifiables en AB : sel, levures, huiles essentielles, cire d'abeille... En France, la liste européenne est complétée avec

une certification bio possible des productions d'escargots, d'autruches, de cailles de chair, lamas et alpagas. Côté transformation, le règlement européen se durcit avec une limitation des arômes utilisables en bio et une forte limitation des ingrédients non bio dans les recettes. Le RUE 2018/848 a été complété tardivement par des actes secondaires. 2022 sera sans doute un peu chaotique car tous les outils ne sont pas finalisés. ■

Soazig Perche

soazig.perche@bretagne.chambagri.fr

CÔTÉ VÉGÉTAL

Des semences et des plants bio, des légumineuses qui s'imposent dans les rotations et des fertilisants d'origine conventionnelle sous condition.

LA FIN DES « DÉROGATIONS SEMENCES » ANNONCÉES EN 2036

L'origine AB des semences et plants est désormais une règle intangible. Pour les semences de grandes cultures, de légumes et de fourrages, la liste des espèces pour lesquelles aucune dérogation n'est possible s'allonge. C'est en culture pérenne que cette évolution va avoir le plus d'impact, car la disponibilité en plants AB est encore aujourd'hui très limitée.

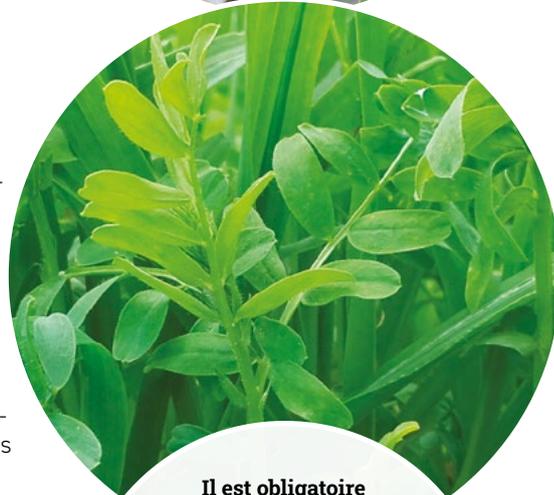
MAINTIEN DE LA DÉFINITION DES EFFLUENTS INDUSTRIELS DE 2021

Depuis du 1er janvier 2021, sont interdits, les effluents — fumier, fiente, compost, lisier, digestat de biogaz... — issus d'élevages en système caillebotis, grilles intégrales ou cages, lorsqu'ils proviennent d'élevage dépassant les seuils de 85 000 emplacements pour les poulets, 60 000 emplacements pour les poules pondeuses, 3 000 emplacements de porcs de plus de 30 kg ou 900 emplacements de truies.

Les espèces non citées (canards, veaux de boucherie, lapins...) ne sont pas visées par l'interdiction. Les volailles de chair ne sont pas non plus concernées car élevées au sol.

LES LÉGUMINEUSES ET LES ROTATIONS, PILIERS DE LA FERTILITÉ DES SOLS

Hormis les rotations avec prairies et fourrages pérennes, la rotation pluriannuelle des cultures est obligatoire. Elle doit inclure des légumineuses en culture principale ou en intercultures. C'est à l'organisme de contrôle de s'assurer que l'opérateur applique par parcelle une rotation pluriannuelle. En maraîchage, une rotation devra comporter au moins trois espèces distinctes. Les engrais verts et légumineuses d'intercultures ne sont pas comptabilisés dans le décompte des trois espèces



Il est obligatoire d'insérer des légumineuses en mélange ou en pur dans les rotations grandes cultures.

CÔTÉ ÉLEVAGE

Davantage d'autonomie alimentaire, un accès au plein air renforcé et la réduction des « mutilations » des animaux

UNE AUTONOMIE ALIMENTAIRE RENFORCÉE

Pour les élevages herbivores, le pourcentage d'autonomie alimentaire passera de 60 % à 70 % en janvier 2024. Pour les monogastriques, ce sont désormais 30 % des aliments qui doivent provenir de l'exploitation ou en coopération avec d'autres exploitations de la région administrative, ou à défaut, le territoire national. L'introduction de 5 % de protéines conventionnelles est désormais limitée aux aliments destinés aux jeunes volailles et porcs et ceci jusqu'au 1^{er} janvier 2026.

LES ACCÈS À L'EXTÉRIEUR ET LE PÂTURAGE DES JEUNES HERBIVORES

Les veaux doivent avoir accès à un espace extérieur dès que possible et au plus tard à 6 semaines, sauf en période hivernale si les animaux ont accès aux pâturages pendant la période de pacage. Les veaux vont au pâturage au plus tard à 6 mois, sauf si les conditions ne le permettent pas (hiver, sécheresse, état du sol...). Des précisions sont encore attendues pour les petits ruminants (caprins, ovins).

DES ÉVOLUTIONS NOTABLES DES LOGEMENTS DES MONOGASTRIQUES

Pour les porcs, la règle est l'accès à des aires extérieures pour tous les animaux avec un calendrier de mise en conformité jusqu'au 1^{er} janvier 2030 selon les situations. Pour les volailles, les nouvelles règles modifient les exigences en termes de vérandas, bâtiments à étage ou compartimentation. Le changement majeur concerne les règles d'élevage des poulettes avec une mise en conformité progressive également jusqu'en 2030.

MUTILATIONS DES ANIMAUX

La coupe des dents et de la queue des porcelets est désormais interdite. Concernant la volaille, l'ebecquage et l'éjointage, la pose de lunettes sur le bec des pondeuses restent interdits. L'épointage du bec est autorisé, sous réserve de dérogation par l'Inao, au cas par cas s'il est fait dans les trois premiers jours de vie. Concernant les bovins, l'écornage peut être autorisé au cas par cas par dérogation auprès de l'Inao. Lorsqu'il est pratiqué, il doit s'effectuer de préférence par ébourgeonnage le plus tôt possible et avant l'âge de 2 mois.



L'igloo permet de se conformer aux obligations de sortie des jeunes herbivores



POUR ALLER PLUS LOIN

Le guide de lecture français et les notes de lecture sont publiés sur le site www.inao.gov.fr

Les Chambres d'agriculture de l'ouest ont rédigé des fiches détaillant les changements production par production :

<http://www.capbio-bretagne.com>, rubrique « nos outils ».

Le site www.semences-biologiques.org recense l'offre commerciale de semences et plants bio et désormais possiblement « en conversion ».

Des infos plus détaillées sur ces changements dans la newsletter gratuite « cap bio info ». Les producteurs peuvent s'abonner auprès de : catherine.lesaint@bretagne.chambagri.fr



Maïs

LE DÉSHÉRBAGE MÉCANIQUE EN PLEIN DÉVELOPPEMENT

Le désherbage mécanique, incontournable en agriculture biologique, trouve de plus en plus sa place dans les systèmes conventionnels bretons.

Cette technique est une solution pour se passer d'herbicide à action racinaire dans les captages eaux potables, pour gérer les distances de sécurité (rive-rains), pour lutter contre l'apparition des résistances...

Toutefois pour réussir son désherbage mécanique, il faut agir en amont du semis, intervenir au bon stade et régler précisément le matériel.

Pour maîtriser le salissement de vos parcelles de maïs, le désherbage mécanique est l'un des leviers à actionner, tout comme la rotation, le travail du sol, le décalage de la date de semis... L'utilisation des divers outils doit être anticipée avant le semis, notamment quand il est prévu un désherbage « à l'aveugle », c'est-à-dire de prélevée, sur maïs.

ÉTAT DU SOL : L'OBJECTIF À ATTEINDRE

Pour implanter un maïs et le désherber dans de bonnes conditions, l'objectif à atteindre en termes d'état du sol est : une absence de résidus et de mottes (2 cm maxi) en surface, un sol bien rappuyé, nivelé et plane, une profondeur de semis de 5 cm et un écartement constant entre rang.

Dans le cas d'un maïs semé après CIPAN, la date du 15 mars est un bon repère

pour la destruction du couvert. À cette période, ce dernier a déjà apporté tous ses bienfaits et une destruction tardive peut compliquer la gestion des résidus (bourrage...).

Toujours intervenir dans un sol ressuyé

Pour un maïs semé derrière prairie : plus on attendra pour réaliser une dernière coupe, plus le maïs sera pénalisé par un assèchement du sol. Si on cherche à favoriser

le maïs, commencer la destruction de la prairie environ 2 mois avant le semis, afin de ne pas trop entamer la réserve en eau du sol, de laisser assez de temps aux résidus pour se dégrader et à l'azote de minéraliser. Après un labour, soyez vigilant à ne pas intervenir trop profondément avec des outils à dents (fissurateur, déchaumeur...) pour éviter de faire remonter en surface des « plisses » d'herbe qui pourraient pénaliser le désherbage mécanique du maïs par la suite. Quelles que soient les interventions prévues, intervenir dans un sol ressuyé afin de ne pas créer de tassement, ni de mottes ou du lissage... qui seront pénalisants pour l'enracinement du maïs. ■

David Bouvier

david.bouvier@bretagne.chambagri.fr

La houe rotative, efficace sur très jeunes adventices (stade filament à 1 feuille), nécessite un semis sur sol nivelé et rappuyé. Elle permet de bons débits de chantiers grâce à des vitesses de travail supérieures à 14 km/h.

MÉTABOLITES ET CAPTAGES, L'ATOUT DU DÉSHÉRBAGE MÉCANIQUE

La présence des métabolites (issus de la dégradation de la molécule mère) du S-métolachlore (Camix, Calibra, Mercantor Gold...) est avérée dans de nombreux captages. En cas de concentration supérieure à 0,1 µg/l, des actions renforcées doivent être mises en œuvre pour pouvoir continuer à distribuer l'eau. Dans les périmètres de protection et aires d'alimentation de captages, sauf impasse technique, il ne faut donc pas utiliser cette matière active. Dans ces zones sensibles, envisagez tous les leviers agronomiques permettant de limiter l'utilisation de produits phytosanitaires, et favorisez en priorité les solutions mécaniques.

Charles David

Travail du sol



La bineuse est efficace en inter-rang sur des adventices développées et permet de limiter le développement de celles présentes sur les rangs en réalisant un buttage. Le nombre de rangs de la bineuse doit être identique à celui du semoir et la largeur des inter-rangs doit être constante notamment entre les coups de semoir.

SE FORMER

Sécuriser le passage au désherbage mécanique pour réduire les produits phytosanitaires

Désherber les cultures bio : méthodes et outils de désherbage mécanique



Les passages d'outils en plein nécessitent des sols nivelés, donc relever les chasses-mottes du semoir pour ne pas semer les rangs dans des « gouttières ». Pour les passages d'outils, privilégier des tracteurs chaussés avec des pneumatiques « gros volumes » et basses pressions pour limiter les traces de roues.



Herse étrille : La herse étrille est un outil polyvalent, avec un bon rapport qualité prix, efficace jusqu'au stade 2-3 feuilles des adventices. Elle nécessite, l'absence de résidus végétaux en surface et comme les autres outils, un sol nivelé et rappuyé.

Pour un passage mécanique en prélevée sans risque pour le maïs, semer à 5 cm de profondeur.



POUR ALLER PLUS LOIN

Vidéo YouTube

Le désherbage mécanique pour les nuls (FRcuma ouest)

Vidéo: Intégrer le désherbage mécanique dans son itinéraire technique

Télécharger le document « Le désherbage 100% mécanique du maïs » proposé par les Chambres d'agriculture de Bretagne

LE SAVIEZ-VOUS

En 2021, la Chambre d'agriculture de Bretagne a mis en route le réseau « DéshMéca » identifiant plus de 420 outils de désherbage mécanique géolocalisés. Des accompagnements sur les parcelles sont proposés aux agriculteurs et chauffeurs d'ETA ou de CUMA. Des groupes se créent entre agriculteurs, chauffeurs et conseillers, pour échanger sur leurs astuces ou problèmes rencontrés, par SMS ou via WhatsApp.

<http://www.chambres-agriculture-bretagne.fr/synagri/deshmeca-devenez-expert-du-desherbage-mecanique>

■ Informations complémentaires

Bretagne Ouest : 02.96.79.21.77

Bretagne Est : 02.23.48.27.10

service.agronomie@bretagne.chambagri.fr

Vie des stations



La station porcine de Crécom

MESURE EN CONTINU DES GAZ ÉMIS

Connaissez-vous la station régionale porc de Crécom? Elle est située à Saint-Nicolas-du-Pélem dans les Côtes-d'Armor. Elle comprend deux ateliers porcs : l'un sur paille et l'autre sur caillebotis. Les travaux de recherche s'attachent à accompagner l'adaptation des élevages porcins aux attentes sociétales.

Actuellement, les ingénieurs des Chambres d'agriculture de Bretagne conduisent des essais visant à tester l'effet de l'utilisation d'additifs alimentaires en engraissement et d'additifs lisier en post-sevrage sur la réduction des émissions d'ammoniac et de gaz à effet de serre. Le dispositif de mesure dont est dotée la station permet de mesurer en continu différents gaz, notamment l'ammoniac, le méthane et le protoxyde d'azote et ainsi d'évaluer l'effet d'une technique ou d'une pratique sur l'amélioration de l'ambiance et la réduction des émissions de polluants vers l'extérieur.

Les résultats de ces essais permettront ainsi de guider au mieux les éleveurs dans le choix des techniques ou pratiques à mettre en œuvre pour limiter les impacts environnementaux de leurs élevages. ■

Solène Lagadec

solene.lagadec@bretagne.chambagri.fr



Le dispositif de mesure des gaz émis

NOUVEAU

PACK INSTALLATION

Avec vous, à chaque étape de votre projet !

PROAGRI
INSTALLATION

“

L'ensemble de nos conseillers et experts se mobilise, en toute neutralité, pour la **réussite de votre projet d'installation**

- ▶ Etude prévisionnelle d'installation
- ▶ Formations
- ▶ Rendez-vous post installation...

”

CONTACTS :

- Marina MAHE (22) • 06 30 15 96 16 • marina.mahe@bretagne.chambagri.fr
- Dominique PRIGENT (29) • 06 77 28 78 47 • dominique.prigent@bretagne.chambagri.fr
- Vincent RIAUX (35) • 06 71 31 54 93 • vincent.rioux@bretagne.chambagri.fr
- Morgan PLU (56) • 06 30 98 38 60 • morgane.plu@bretagne.chambagri.fr

CHAMBRES
D'AGRICULTURE
BRETAGNE



/ChambagriBzh

www.chambres-agriculture-bretagne.fr

LE CHOUCAS DES TOURS

Gîte et couvert en abondance en Bretagne

Le ministère de l'Environnement en Bretagne souhaite trouver des solutions durables permettant de diminuer le niveau de dégâts que le Choucas des tours occasionne sur les cultures. Une étude, unique en France, a été conduite pendant deux ans en Bretagne par Rémi Chambon et Sébastien Dugravot de l'Université de Rennes 1 pour mieux connaître cette espèce.

La présence du Choucas des tours est attestée dès le début du XIX^{ème} siècle en Finistère. Deux cents ans plus tard, les Choucas des tours nichent dans la très grande majorité des centres-bourgs du Finistère, et sont moins répandus en Haute-Bretagne. La disponibilité de plus en plus grande en cheminées non utilisées au fil du temps semble avoir été un facteur important de l'augmentation de la population. En Bretagne, la population actuelle est estimée à environ 86 000 couples reproducteurs.

Les choucas ne changent pas de partenaires au cours de leur vie et sont également très attachés à leurs sites de nidification. Dans les bourgs, ils nichent en colonies dans les cheminées des cœurs de bourgs, mais très peu dans les zones d'urbanisation plus récente. Leur espèce subit très peu de prédation. La probabilité d'occupation des centres-bourgs augmente avec la surface en prairies autour des bourgs. L'étude montre que les prairies sont la zone de recherche principale d'alimentation pour le Choucas. Durant certaines périodes, des ressources complémentaires, telles que le maïs, le blé et l'orge, sont utilisées.

DES ADULTES QUI S'ÉLOIGNENT PEU DE LEUR NID

27 Choucas des tours, adultes, immatures et jeunes de moins de 1 an, ont été équipés de GPS et suivis entre fin mai et mi-septembre. En période d'élevage des jeunes (jusqu'à fin juin), le rayon moyen de recherche alimentaire des reproducteurs est de 1 km autour des centres-bourgs, et cette distance augmente légèrement (2 km au maximum) dans les semaines qui suivent. Les données montrent que lors de l'élevage des jeunes, les prairies jouent un grand rôle. C'est le mâle qui assure la nourriture de toute la famille à partir de l'éclosion. Il recherche essentiellement les arthropodes : fourmis, bousiers, araignées par exemple, qu'il trouve essentiellement dans les prairies, zones très riches en invertébrés. Au printemps, les Choucas trouvent du maïs en complément, dans les bouses ou sur les semis, la part dans l'alimentation restant à déterminer.

Pourquoi les Choucas arrachent-ils un par

un tous les plants développés présents sur un rang de culture? Cela reste un mystère comportemental non élucidé car l'énergie dépensée pour les quelques taupins ou grains trouvés semble à l'inverse de l'efficacité recherchée par toute espèce. A contrario, pendant l'hiver, le maïs (parcelles récoltées, tables d'alimentation, etc.) semble important comme nourriture, il contribue à la survie des jeunes en hiver et globalement, il représente 30% de la source de constitution des muscles des adultes.

AGIR POUR LIMITER LE GÎTE ET LE COUVERT

L'étude montre que le Choucas des tours trouve en Bretagne toutes les conditions de son expansion : des lieux de nidification sans prédateurs, des prairies en abondance pour son alimentation, complétées par d'autres ressources. En particulier en hiver, il va se nourrir de maïs sur les sites d'élevage du bétail, les parcelles récoltées, et sans doute également sur des sites agroalimentaires. Limiter l'accès aux sites de nidifications et aux ressources alimentaires, en particulier l'hiver, sont deux leviers à explorer dans la durée.

L'engrillagement des conduits de cheminées est testé cette année sur une commune. Pour l'agriculture, nous aurons à réfléchir pour diminuer si possible l'accessibilité de la ressource en maïs pendant la période hivernale, notamment sur les sièges d'exploitation. Les essais sur des solutions agronomiques continuent avec les instituts techniques et coopé-

ratives : leurre, agrainage en période de semis des cultures etc. Un numéro vert est mis à disposition des agriculteurs en cas d'attaque des semis. ■

Véronique Vincent

veronique.vincent@bretagne.chambagri.fr



POUR ALLER PLUS LOIN

Chambon R., Dugravot S. (2022) Acquisition de connaissances sur l'écologie du Choucas des tours en région Bretagne. ICI

Conseils pour les semis : voir le Conseil Cultures sur l'appli CCBZH

En cas de dégâts sur vos semis 2022 : un n° vert est à votre disposition 0801 902 369, du lundi au vendredi, du 25 avril au 8 juillet, de 08 h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30
Aidez-nous à recenser les dégâts sur les cultures en remplissant un formulaire en ligne : participez

LE CHIFFRE: 1 km

c'est la distance moyenne d'éloignement du Choucas entre son nid et son lieu de recherche de nourriture pendant la période d'élevage des jeunes (mai à juin)

Comment se déplacent les Choucas des tours? Sur quelles parcelles se nourrissent-ils? Les dispositifs GPS permettent aux chercheurs de l'Université de Rennes 1 d'apporter des réponses.

Crédit photo: Université de Rennes 1



Éleveurs de porcs

Une couverture de fosse Nénufar réduit les rejets gazeux et récupère le gaz pour chauffer les bâtiments.

ILS SE SONT FORMÉS POUR ÉCONOMISER L'ÉNERGIE

Les éleveurs porcins interrogés dans le cadre du PCAET de l'Oust-à-Brocélande ont émis le souhait de se perfectionner dans le domaine des économies d'énergie.

Les experts des Chambres d'agriculture de Bretagne ont accompagné 6 éleveurs dans une formation cousue main.

En 2006 pour les frais «élevage», la consommation d'électricité était estimée en moyenne à 973 kWh par truie présente, soit 117 € pour un tarif de 12 centimes du kWh. En début d'année 2022, une augmentation de près de 10 centimes du kilowattheure est observée sur certaines exploitations. Ainsi pour un élevage de 200 truies, cela représente un surcoût de près de 20000€. C'est dans ce contexte haussier que ce sont retrouvés à Ploërmel 6 éleveurs porcins du secteur du pays de l'Oust-à-Brocélande pour une formation sur les économies d'énergie et le développement de l'autonomie.

UNE APPROCHE SUR MESURE

En amont de la formation, Laurent Somer, un expert «énergie» des Chambres d'agriculture de Bretagne,

a analysé la consommation d'électricité des élevages participants en fonction des équipements présents dans chaque exploitation. Chacun a pu ainsi identifier les postes de travail prioritaires pour baisser la consommation d'électricité de son élevage.

La formation comprenait deux volets. Frédéric Kergourlay, Ingénieur d'études de l'équipe porc des Chambres d'agriculture de Bretagne, a rappelé les fondamentaux en matière d'énergie des élevages porcins. Le chauffage et la ventilation représentent les deux postes principaux de consommation. De nombreuses actions peuvent être réalisées pour réduire la consommation d'énergie de ces postes: isolation, ventilateurs économes, consignes. Il est complémentaire de récupérer la chaleur produite dans les bâtiments:

échangeur d'air, lisiothermie, etc.

Le second volet, animé par Laurent Somer, portait sur les pistes de développement de l'autonomie énergétique de l'exploitation. On peut produire de l'énergie destinée à réduire les coûts des deux postes principaux — chauffage et ventilation — par l'installation d'une chaudière bois automatique (chauffage) ou par le photovoltaïque permettant la production d'électricité en période estivale.

La formation a été bien appréciée par les éleveurs participants. Parmi les suites envisagées figurent des visites de terrain pour mieux comprendre les opportunités et contraintes d'équipements économes. Le groupe envisage notamment de visiter une installation de récupération et valorisation de gaz de fosse de type Nénufar. ■



POUR ALLER PLUS LOIN

Vos contacts à la Chambre :

Frédéric Kergourlay, équipe porc
06 32 98 68 44

Laurent Somer, équipe énergie-climat
07 87 88 70 83

Clara Vianey, équipe énergie-climat
06 37 11 92 34

LE CHIFFRE :

983 kWh

d'énergie par truie (élevage naisseur-engraisseur)



NOS FORMATIONS SUR LE WEB

<http://www.formation-agriculteurs.com/formations/detail-de-la-formation/actualites/reduire-les-consommations-et-les-factures-denergie-de-son-elevage-sg5714/>

Chantier de déchetage du bois issu de l'entretien des haies

PIERRE VALORISE SES HAIES À DES FINS ÉNERGÉTIQUES

Pierre

« Mon objectif est de viser l'autonomie énergétique en utilisant mon bois issu de mes haies afin d'alimenter ma chaudière qui chauffe mes bâtiments d'élevage. Mon patrimoine bocager me permet également de vendre une partie du bois produit à la SCIC Argoat Bois Énergie pour alimenter un réseau de chaleur en collectivité. J'ai réalisé un plan de gestion bocager afin de planifier mes travaux sur 15 ans et évaluer mon potentiel de production. Mon réseau bocager constitué de 15 km de haies avec 9 ha de forêt me permet de produire 100t maxi par an. J'utilise 60% de ma production pour chauffer mes bâtiments d'élevage et 40% pour alimenter le réseau de chaleur de ma commune. »

Et ailleurs

Chaque agriculteur possède un patrimoine arboré à faire-valoir, avec la nécessité de l'entretenir et de le renouveler. Produire sa propre énergie coûte toujours moins cher et cela me permet d'apporter une valeur à mes bois. En Bretagne, le développement des chaudières sur les élevages reste encore modeste : 202 chaudières bois agricoles dont 179 en élevage et 23 en serres étaient répertoriées fin 2020. Elles représentent une puissance de 114 mW (80% en serre et 20% en élevage) utilisant un peu plus de 117 000 t de bois.

Les clés de la réussite

Avant toute installation de chaudière bois ou implication dans une filière locale, il est indispensable d'évaluer

la ressource disponible et adopter les bonnes pratiques de gestion durable. Une haie gérée durablement permet son bon renouvellement et augmente sa capacité de stockage du carbone. ■



POUR ALLER PLUS LOIN

Sur le web :

<http://www.bretagne.synagri.com/synagri/bois-energie>

Contact :

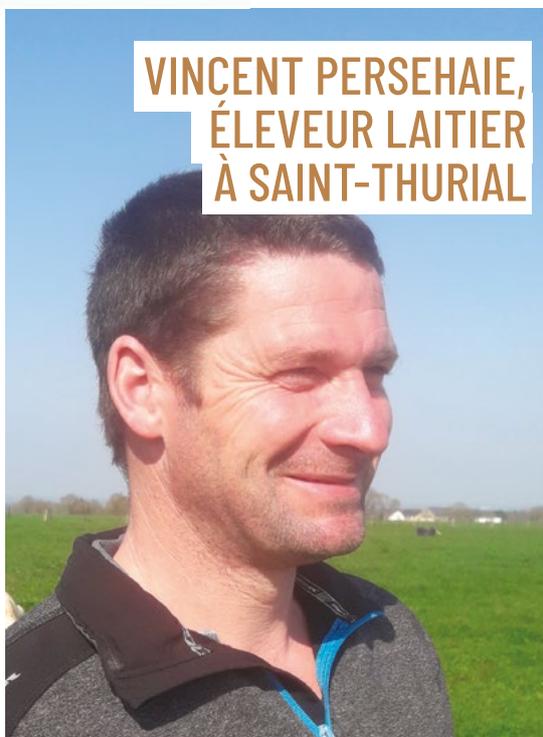
Samuel Le Port, Conseiller forêt - bocage et bois énergie

samuel.leport@bretagne.chambagri.fr
06 08 41 56 77

ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS

Groupe 30 000
de Chèze-Canut

VINCENT PERSEHAIE,
ÉLEVEUR LAITIER
À SAINT-THURIAL



« Je n'ai jamais été un grand habitué des groupes. Maintenant que je le fais, je trouve ça important. Ça permet de sortir du cadre de sa ferme et de voir autre chose, entendre les expériences d'autres agriculteurs pour se remettre en question ou au contraire se conforter dans ses pratiques. Nous sommes plusieurs dans le groupe sur le bassin versant de Chèze-Canut, parfois très proche de la réserve d'eau. On essaye de proposer des solutions pour réduire les phytosanitaires. On échange sur nos pratiques, nos questionnements et on se rassure avant de se lancer.

La prochaine réunion sera chez moi sur le thème de la gestion de l'herbe par le pâturage. Ce sera l'occasion pour moi de montrer les changements faits sur la ferme. Je suis passé de 3ha 50 accessibles sans traverser la route derrière le bâtiment à 17ha. J'ai conservé des prairies temporaires de l'autre côté de la route, mais que pour la fauche. Cette année avec l'herbe

je n'ai quasiment pas touché à mon stock de maïs. Je vais pouvoir implanter de nouvelles prairies, allonger mes rotations et diminuer ma surface de maïs. Je veux "faire du lait pas cher" en valorisant au maximum l'herbe.

Ce n'est pas toujours facile d'ouvrir ses portes, mais je trouve ça important de partager mon expérience avec le reste du groupe. » ■

Propos recueilli par Fanny Donet

fanny.donet@bretagne.chambagri.fr



POUR ALLER PLUS LOIN

Page internet du groupe 30 000 du bassin-versant de Chèze-Canut

Raisonnez vos cultures avec Conseil Cultures Bretagne

Disponible à tout moment via votre smartphone en version web ou application :

- Observations en continu sur parcelles en cultures par nos conseillers en agronomie, dans le cadre du réseau Bulletin de Santé du Végétal
- Accès libre aux conseils cultures sur ordinateur et smartphone
- Réception d'alertes : ravageurs, maladies, etc, avec photos les identifiant
- Accès aux conseils par culture (colza, céréales, maïs, fourrages ou protéagineux), à la réglementation et aux événements locaux
- Une ergonomie pour une utilisation facilitée au champ avec l'application Conseil Cultures Bretagne
- Conseils concrets et pragmatiques non liés à la vente d'intrants



En libre consultation sur
www.bit.ly/conseilcultures

Et en téléchargement sur




**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
BRETAGNE

PROAGRI

POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN



Conseil collectif, individuel & formations

DeshMéca,
devenez expert du
désherbage mécanique

Un **outil complet** pour maîtriser
efficacement le développement
des adventices sur vos cultures

Nous contacter :

Marie-Paule TANDE
marie-paule.tande@bretagne.chambagri.fr
Bretagne Est : 02 23 48 27 10

Michèle LE METAYER
michele.lemetayer@bretagne.chambagri.fr
Bretagne Ouest : 02 96 79 21 77

www.chambres-agriculture-bretagne.fr
www.formation-agriculteurs.com


**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRES D'AGRICULTURE
BRETAGNE

ONT PARTICIPÉ À CE NUMÉRO...



Roger Hérisset

Rédacteur en chef
Chargé de mission de diffusion
et transfert
roger.herisset@bretagne.
chambagri.fr



Marie-Isabelle Le Bars

Responsable de l'équipe
installation transmission 35
Coordinatrice régionale
Installation
marie-isabelle.lebars@bretagne.
chambagri.fr

Dossier p 12



David Bouvier

Conseiller en agronomie,
spécialisé en agriculture
biologique
david.bouvier@bretagne.
chambagri.fr

Article p 28



Gaëlle Guiocheau

Chargée d'animation territoriale
Morlaix/Saint-Pol-de-Léon
gaelle.guiocheau@bretagne.
chambagri.fr

Article p 05



Lise Lollivier

Chargée de mission protection
des cultures et biodiversité
lise.lollivier@bretagne.
chambagri.fr

Article p 18



David Charles

Chargé de mission eau et littoral
charles.david@bretagne.
chambagri.fr

Article p 28



Didier Aubry

Service Marketing commercial
didier.aubry@bretagne.
chambagri.fr

Article p 08



Nicolas Villain

Chargé d'études et de conseil
bien-être animal production
porcine
nicolas.villain@bretagne.
chambagri.fr

Article p 20



Solène Lagadec

Chargée d'études et de conseil
environnement production
porcine
solene.lagadec@bretagne.
chambagri.fr

Article p 30



Anne Bertagnolio

Chargée de mission
économie-emploi
anne.bertagnolio@bretagne.
chambagri.fr

Article p 10



Félicie Aulanier

Chargée d'études et de conseil
bien-être animal et productions
felicie.aulanier@bretagne.
chambagri.fr

Article p 21



Véronique Vincent

Chargée de mission
biodiversité et protection
phytosanitaire
veronique.vincent@bretagne.
chambagri.fr

Article p 31



Marie-Hélène Desdevises

Conseillère installation
compétences, antenne de
Questembert
marie-helene.desdevises@
bretagne.chambagri.fr

Article p 06



Estelle Cloët

Chargée d'études en production
laitière
estelle.cloet@bretagne.
chambagri.fr

Article p 22



Laurent Somer

Conseiller énergie-Climat
spécialité chauffage bois,
photovoltaïque et Cap2er
laurent.somer@bretagne.
chambagri.fr

Article p 32



Olivier Guiguen

Juriste fiscalité et société
olivier.guiguen@bretagne.
chambagri.fr

Article p 06



Sophie Tirard

Chargée d'études systèmes
bovin lait
sophie.tirard@bretagne.
chambagri.fr

Article p 24



Samuel Le Port

Conseiller forêt - bocage et bois
énergie
samuel.leport@bretagne.
chambagri.fr

Article p 33



Véronique Vannier

Chargée de mission
organisation du travail
veronique.vannier@bretagne.
chambagri.fr

Article p 07



Soazig Perche

Conseillère en agriculture
biologique
soazig.perche@bretagne.
chambagri.fr

Article p 26



Fanny Donet

Conseillère en protection des
cultures et biodiversité
fanny.donet@bretagne.
chambagri.fr

Article p 33

PROagri
POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN



CHAMBRES
D'AGRICULTURE
BRETAGNE

Déclaration PAC 2022

à partir de **119 €**

L'expertise de votre **conseiller PAC**,
pour **optimiser et sécuriser** vos aides...

Demandez un conseil individuel
réalisé par un **conseiller spécialisé**



Bénéficiez de **nos avantages** :

NOUVEAU :
faites la **simulation**
de vos aides
PAC 2023 !

- **Sérénité** pour la réalisation d'un dossier aux impacts financiers importants
- Gain de **temps**
- Un **prix** avantageux
- Un service de **qualité, indépendant** et **sécurisé**
- Nos **alertes réglementaires** par SMS



Prise de **RDV en ligne** : www.chambres-agriculture-bretagne.fr
ou au **02 23 48 28 70**